



CHENIER

L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE

1897-1937

EXISTANT DEPUIS PLUS DE QUARANTE ANS

1897-1937

"LE MOT DE L'AVENIR EST DANS LE PEUPLE MEME; NOUS VERRONS PROSPERER LES FILS DU SAINT-LAURENT" (Benjamin Sulte)



LABELLE

SAINT-JEROME, P. Qué.
Abonnement : \$2.00 par année

Directeur et Propriétaire
Honorables JULES-EDOUARD PREVOST

Publié par
IMPRIMERIE J.-H.-A. LABELLE, Limitée
Saint-Jérôme

QUARANTE-ET-UNIEME ANNEE, NUMERO 6

JOURNAL HEBDOMADAIRE — CINQ SOUS LE NUMERO

LE VENDREDI, 5 FEVRIER 1937

RAPPELONS-NOUS 1911

La presse conservatrice et les journaux pseudo-indépendants continuent à attribuer au gouvernement King les pires desseins au sujet de la défense nationale et de la participation du Canada à une guerre étrangère. Après avoir débuté par un procès de tendance, par des insinuations, on en est rendu à affirmer que "le Canada participera à la guerre" — que "le parti libéral imposera la conscription." Tels sont bien les titres flamboyants que nous trouvons dans l'illustration Nouvelle et que reproduisent à satiété les autres organes au service du parti tory.

Et cela, sans la moindre preuve, bien plus, malgré la franche attitude canadienne du premier ministre Mackenzie King et ses déclarations formelles, précises, faites, il y a à peine quelques jours, à la Chambre des députés.

Pour se donner une fausse apparence de sincérité, cette presse aux gages du parti conservateur désapprouve aussi — oh ! combien faiblement ! toutefois — l'opinion de ses chefs impérialistes qui reprochent au gouvernement libéral de ne pas assez dépenser pour la défense du Canada en vue de coopérer aux guerres de l'Empire.

Le double jeu de la presse bleue et des feuilles pseudo-nationales crève les yeux. L'histoire d'hier éclaire le présent et laisse deviner l'avenir.

Rappelons-nous 1911.

Notre province connue alors de semblables parangons du nationalisme. Que disaient-ils dans leurs journaux et sur les tribunes publiques ? Pour faire croire à la sincérité de leur opposition à la politique navale de Laurier, ils proclamaient qu'ils condamnaient également la politique navale de Borden, le chef conservateur. Nous les entendons encore tonner contre les bleus et les rouges et s'engager, en face de toutes les églises de la province de Québec, à combattre la politique navale de Borden et de Laurier.

Que firent ensuite ces vertueux nationaux ?

Après avoir, par leur violente campagne, trompé l'opinion publique sur le sens, l'esprit et le but de la politique de Laurier; après avoir aveuglé l'électorat sur leur propre compte et avoir réussi à cacher leur turpitude sous un simulacre de nationalisme, ils renversèrent le gouvernement libéral.

Et après ? Eh bien ! après, ils se firent les fidèles servants de la politique impérialiste de Borden et votèrent aux communes une contribution de \$35,000,000 à la marine britannique ! C'est grâce à la majorité libérale du Sénat que cette mesure essentiellement impérialiste fut rejetée.

C'est le même jeu qui recommence en 1937. Les nationaux artificiels de nos jours sont de la même dynastie des conservateurs-nationalistes de 1911. Ces castors n'ont pas changé. Ils essayent encore une fois de gruger sourdement le parti libéral en faisant claquer la queue plate de leurs faux patriotisme.

Comme leurs devanciers de 1911, ils affichent un désintéressement de commande, ils affectent de dénoncer les idées de leurs chefs pour poser à la vertu nationale. Mais, un homme averti en vaut deux. Soyons certains que tous ces partisans métamorphosés en nationaux aujourd'hui, approuveraient demain leurs chefs impérialistes s'ils revenaient au pouvoir, comme il arriva après 1911.

Ces politiciens sont coutumiers du fait ; ils sont les spécialistes de ce nationalisme de castor dont ils se servent pour escalader le pouvoir. N'est-ce pas ce qu'ils font sous nos yeux dans notre province ? Ainsi que de vulgaires contrebandiers, n'ont-ils pas caché leurs marchandises sous le drapeau de l'Union Nationale qui devait tout régénérer en tuant l'esprit de parti ? Par ce stratagème, ils sont entrés dans la place. Or, voyez-les à l'oeuvre : ils s'affichent les plus impitoyables partisans de la plus étroite politique conservatrice. Tous ces prétendus réformateurs des mauvaises mœurs politiques dues à "l'esprit de parti", avaient sans sourciller les erreurs, les bévues, les impostures, les calembredaines, les injustices de leur chef Duplessis qui chiffonne à chaque heure du jour le beau programme électoral de l'Union Nationale.

Il en serait de même à Ottawa si les chefs conservateurs qu'ils font semblant de désapprouver, retournaient au pouvoir.

Heureusement, le peuple connaît trop bien ces farceurs pour les prendre encore une fois au sérieux.

La province de Québec se souvient. En 1911, les conservateurs-nationalistes dénoncent leur chef Borden. L'année suivante, ils votent les \$35,000,000 que Borden leur demande pour la marine britannique.

En 1925, les conservateurs-patenaudistes renient leur chef M. Meighen. En 1926, ils sont tous sous la bannière de ce même M. Meighen qu'ils élèvent jusqu'aux nues.

En 1935 et 1936, ils adorent Duplessis et chantent autour de l'Arche d'alliance de l'Union Nationale qui doit transfigurer notre politique et tuer à jamais l'esprit de parti. En 1937, ils se rient sans vergogne de leur programme, redevenant ce qu'ils furent toujours : des bleus qui se rient sur la crèche au cri de : "ôte-toi de là que je m'y mette".

Et le peuple croirait encore en la sincérité de ces fantoches ? Allons donc !

Les libéraux ont pu commettre des fautes, mais ils n'ont jamais été des hypocrites. Ils n'ont jamais troqué leur nom et leur programme pour un nom d'emprunt, un programme perfide, en un mot pour une défrôque d'arlequin ainsi que l'ont fait si souvent les conservateurs.

Les Canadiens n'ont jamais eu à reprocher à Laurier, non plus qu'à Mackenzie King de telles tactiques déshonorantes.

Le canadianisme sincère et éprouvé du gouvernement libéral d'Ottawa domine la basse cabale des conservateurs-tories déguisés sous une étiquette qui, à la lumière de l'histoire, ne dit rien qui vaille. (1)

LETTRE DE QUEBEC

Chômeurs mécontents. - Un congrès de libéraux

Environ 250 ouvriers de l'Association des Ouvriers-Unis se sont rendus, le 27 janvier, au parlement pour demander que le travail soit repris immédiatement à Champigny ou qu'ils reçoivent des secours directs comme autrefois. En l'absence du ministre de la voirie, ils ont été reçus par M. Arthur Bergeron, sous-ministre, et ensuite par l'honorable Joseph Bilodeau. M. Bergeron leur a exposé le point de vue du ministre et M. Bilodeau leur a promis de soumettre leur demande à la première séance du Cabinet. Il n'y a pas eu de désordre, mais plusieurs ouvriers paraissent mécontents.

Il est pratiquement décidé que le congrès du parti libéral provincial sera tenu à la fin du mois d'août ou au commencement de septembre, à Montréal. Les chefs ont préféré attendre un an après les élections, afin de pouvoir juger la nouvelle administration arrivée au pouvoir le 18 août 1936. Durant l'été, il y aura différentes manifestations dans la province et l'on commencera de bonne heure la préparation du congrès auquel la jeunesse libérale apportera, dit-on, une sérieuse collaboration.

JEROME.

PAUVRES ANTI-CRECHARDS !

"Honnissons et flétrissons tous les massacres," décrétait, récemment, le "grincheux," du Devoir. "Quand," ajoutait-il aussitôt, "M. Godbout, toutefois, parle de congédiements faits dans un esprit d'étroite partisanerie politique, cela ne s'applique-t-il pas exactement à l'esprit dans lequel l'ancien gouvernement faisait ses engagements."

A supposer que la pieuse insinuation fût vraie, comment se fait-il que le Devoir, qui jadis ne cessait de protester avec des pudeurs de vierge ingrate contre un tel "esprit d'étroite partisanerie politique," garde-t-il, en août dernier, de Conrart le silence prudent ?

Au fait, — oui, au fait, — M. Georges Pelletier, directeur-gérant, bloc-notiste et rédacteur-en-chef-bouche-trou, du Devoir, n'a-t-il pas obtenu lui-même de l'ancien régime "corrompu et corrupteur" l'octroi nécessaire pour assurer à l'une de ses propres sœurs un traitement fort rémunérateur ?

Le "grincheux" est-il bien convaincu que la nomination de la sœur du dénommé Georges Pelletier fut faite dans "un esprit d'étroite partisanerie politique" comme celles, du reste, des multiples parents de M. Ernest Grégoire et du docteur Philippe Hamel, dont nous parlerons plus loin ?

"Comment a-t-il (l'ancien gouvernement) nommé d'indépendants et qui pouvait le rester une fois en place," se demandait le "grincheux". Nous l'ignorons. Mais une chose certaine c'est que les Pelletier, les Grégoire, les Hamel, pour ne citer que le cas de trois familles bien connues, n'ont jamais été, que nous sachions, de bien chauds "tasche-rentistes," pas plus après avoir goûté à la crèche provinciale qu'avant ou pendant. Voici, à tout événement, ce que révèlent les désormais fameux Comptes Publics de la province de Québec, édition de 1935-1936, celle de l'an dernier n'ayant pas encore été distribuée, à notre connaissance.

M. Edgar Vézina, beau-frère de M. Ernest Grégoire, maire de la ville de Québec et député, est auditeur de la province et inspecteur général de l'exécutif, à un traitement annuel de \$6,000.

M. Gérard Vézina, neveu, est au département du secrétaire provincial où, comme commis junior, il reçoit un traitement annuel de \$1,200.

M. Gérard Cloutier, un autre neveu, est comptable au département de l'auditeur de la province, M. Edgar Vézina, encore une fois beau-frère de M. Ernest Grégoire, maire de la ville de Québec et député. Son traitement est de \$2,000 par année.

M. Jean-Paul Bolduc, un autre beau-frère de Son Honneur Ernest Grégoire, maire de la ville de Québec, est premier commis au ministère de la colonisation, et son salaire annuel est de \$2,200.

M. Maurice Bolduc, un troisième beau-frère de Son Honneur Ernest Grégoire, maire de la ville de Québec, est inspecteur au ministère de la colonisation et, comme tel, il reçoit \$1,600 de salaire par année.

M. Lucien Bolduc, un quatrième beau-frère de Son Honneur Ernest Grégoire, maire de la ville de Québec, est auditeur et reçoit, quant à lui, \$200 de plus que son frère, c'est-à-dire \$1,800 par année.

Les Comptes Publics de 1935-36, auxquels nous venons de faire allusion, établissent donc que, sous l'ancien régime, quatre beaux-frères et deux neveux de Son Honneur Ernest Grégoire, maire de la ville de Québec et député, recevaient du dit régime, sol-disant "corrompu et corrupteur," la modeste somme de QUATORZE MILLE HUIT CENTS DOLLARS par année, cependant que le dénommé Ernest Grégoire touchait quant à lui, (entre parenthèses,) toujours annuellement, SEIZE MILLE QUATRE CENTS DOLLARS, soit \$7,900 comme maire, \$2,600, comme chauffeur de SON automobile, \$4,000 comme professeur à l'université Laval et \$2,800 comme député de l'Union Nationale du comté de Montmagny.

Le docteur Philippe Hamel, député de l'Union nationale de Québec-Centre, dont nous voulons parler maintenant, a, du moins, nous sommes heureux de le reconnaître, le mérite d'avoir un peu plus de variété dans sa famille. (Nous nous en rapportons toujours aux Comp-

tes Publics de 1935-36.) Une sœur est commise au secrétariat provincial au traitement annuel de \$1,200; une autre sœur est sténo-dactylo intermédiaire au même département, celle-ci au traitement annuel de \$1,000; un frère, dentiste, est fonctionnaire à la prison des femmes de Québec; un autre frère, M. Adolphe Hamel, est commis senior au ministère de l'agriculture au traitement annuel de \$1,800.

L'honorable Elysée Thériault, conseiller législatif, (un oncle) reçoit comme tel \$2,500 et, comme avocat de la ville de Québec, un autre petit \$4,000 par année.

Une nièce du dénommé docteur Philippe Hamel est sténo-dactylo intermédiaire au secrétariat provincial au traitement annuel de \$1,600.

Un autre oncle dudit dénommé docteur Philippe Hamel, M. Georges Vallières, est comptable au bureau de poste où il reçoit \$1,700 par année.

Un neveu, M. Paul Vallières, a été surnuméraire jusqu'en 1929.

MELI-MELO

ON VEUT EMBELLIR LA PLACE DES PATRIOTES

M. Olivier Maurault, p.s.s., recteur de l'Université de Montréal, a proposé aux membres de la Société Historique de Montréal, de suggérer à la ville de Montréal de prendre les mesures nécessaires pour embellir sa "Place des Patriotes".

"Je ne sais s'il vous arrive souvent de visiter cet endroit," déclara M. Maurault, mais il est certes très désagréable d'y voir les nombreux poteaux de téléphone qui y sont plantés. Il y en a tellement, qu'on jurerait qu'ils s'y sont donnés rendez-vous. Il conviendrait assurément, je crois, qu'à l'occasion du centenaire de 1837, on fasse disparaître ces laideurs, en enfouissant les fils sous la chaussée, par exemple."

Une lettre sera donc adressée à l'administration municipale par la société, dont tous les membres se sont déclarés du même avis que M. Maurault.

MORT DE M. SUZOR COTE

M. Marc-Aurèle de Foy Suzor-Côté, peintre et sculpteur canadien-français de renom, est mort, le 29 janvier, en Floride, des suites d'une attaque de paralysie. Il était âgé de 66 ans.

M. Suzor-Côté alla en Floride en 1929 se remettre d'une première attaque de paralysie qui avait immobilisé son bras et son côté gauche. A l'exception de deux hivers passés à La Havane, il vécut à Daytona-Beach et c'est là qu'il termina son oeuvre.

Né à Arthabaska, dans la province de Québec, Suzor-Côté étudia à Paris où il acquit la célébrité en remportant le Grand Prix du Salon de Paris alors qu'il n'était âgé que de 28 ans.

Après avoir parcouru l'Europe, il revint dans son pays en 1907 et ouvrit son atelier à Montréal. Il y a trois ans, il épousa Mile Mathilda Savard, la garde-malade qui l'accompagnait depuis qu'il avait été frappé.

M. Suzor Côté était âgé de 66 ans.

LES BANQUETS CONTINUENT...

Quand les ministres et les députés ministériels de Québec ne voyagent pas, on leur offre des banquets...

Plusieurs de ces festins sont annoncés, entre autres, en l'honneur de M. Gérard Thibault, député de Mercier; un autre offert à l'honorable William Tremblay, ministre du travail; un autre offert à l'honorable Joseph Bilodeau, ministre du commerce et de l'industrie; un autre en l'honneur de l'honorable F.-J. Leduc, ministre de la voirie.

Bonne appétit, messieurs de l'Ordre nouveau !

LES CINQ VOLONTAIRES CANADIENS PARTIS POUR L'ESPAGNE

Une dépêche de Paris annonce ce qui suit, en date du 28 janvier : "Cinq Canadiens et vingt-cinq citoyens des Etats-Unis faisaient partie du contingent de volontaires internationaux qui ont quitté Paris hier soir pour se rendre à Perpignan dans l'intention de passer en Espagne et de s'enrôler dans les rangs de l'armée rouge. Les volontaires des Etats-Unis et du Canada ont été logés dans les permanences des associations du gauche à Paris et on leur a remis des vêtements chauds et des cigarettes à leur départ. Les volontaires comptent se rendre au camp d'Albacete où ils recevront leur entraînement afin d'être versés dans une unité de l'armée rouge."

Les volontaires canadiens, qui semblent être de Toronto, se nomment Tom Beckett, Frederick Lackey, Lawrence Ryan, Clifford Budgen et Henry Beattie. Tout comme leurs camarades des Etats-Unis, les volontaires canadiens sont munis de passeports qui valent pour tous les pays à l'exception de l'Espagne."

"Si cette oppriment hypothèque de \$483,000,000 existait vraiment, n'aurions-nous pas dû en entendre parler à la session extraordinaire de l'automne dernier ? Car s'il est quelque chose d'urgent, ce doit bien être, semble-t-il, de décharger la province de ce poids qui l'étouffe."

"Non, M. Duplessis n'a pas daigné faire un seul reproche, même bénin, à ceux qui jouissent de cette fameuse hypothèque. Au contraire, il les a chaudement félicités des progrès accomplis l'année dernière, et il leur a offert tout son concours pour l'avenir."

"Nous acceptons aussi avec plaisir," dit-il, "le capital étranger et lui assurons une complète sécurité..."

"Tiens, tiens ! encore un autre premier ministre qui veut "vendre le patrimoine national à l'étranger." C'est désespérant ! Ne serons-nous donc jamais "les maîtres chez nous," comme le jurait solennellement M. Duplessis au pied du Flambeau, et serons-nous donc éternellement "les valets" des capitalistes anglo-américains ?"

PAUL LUX.

M. Maurice Duplessis hier et aujourd'hui

Nous détachons ce qui suit d'un article de M. Edmond Turcotte dans le CANADA :

"Pensez-vous parfois, ô lecteur, à l'insupportable hypothèque de \$483,000,000 que détiennent sur "le glorieux patrimoine national que nous ont légué nos aïeux" toute une clique de ploutocrates "sans coeur et sans entrailles," dont un bon nombre sont "des étrangers ?"

"Si vous y pensez encore, c'est que vous avez bonne mémoire. Il y a si longtemps que M. Duplessis et les siens n'en ont pas parlé..."

"Le premier ministre a eu la faiblesse d'accepter de prendre la parole la semaine dernière au dîner annuel de la Canadian Pulp and Paper Association, et ce qui est encore plus troublant pour ses amis des temps durs, de parler à ce dîner comme doit le faire un chef du gouvernement qui s'adresse à des hommes d'affaires."

"En vérité, on nous a changé notre Maurice. S'il continuait à s'assagir, on ne le reconnaîtrait bientôt plus."

"Devant tous ces puissants barons de la pâte et du papier, M. Duplessis n'a pas une seule fois fait allusion à la fameuse hypothèque de \$483,000,000. C'est une impardonnable omission. Où va la province, grands dieux !... A moins que cette sacrée hypothèque n'ait jamais vraiment existé que dans l'imagination du ci-devant chef de l'Opposition..."

"C'est après tout bien possible. Pour enlever le pouvoir, le cimenteur de l'Union nationale n'en a jamais été à une invention près."

"Si cette oppriment hypothèque de \$483,000,000 existait vraiment, n'aurions-nous pas dû en entendre parler à la session extraordinaire de l'automne dernier ? Car s'il est quelque chose d'urgent, ce doit bien être, semble-t-il, de décharger la province de ce poids qui l'étouffe."

"Non, M. Duplessis n'a pas daigné faire un seul reproche, même bénin, à ceux qui jouissent de cette fameuse hypothèque. Au contraire, il les a chaudement félicités des progrès accomplis l'année dernière, et il leur a offert tout son concours pour l'avenir."

"Nous acceptons aussi avec plaisir," dit-il, "le capital étranger et lui assurons une complète sécurité..."

Notre problème national

Par AJAX (1)

Le Nationalisme devant la pensée chrétienne

L'amour ordonné de sa nation comme de sa patrie doit être surabondant au bien commun de l'humanité. Et s'il y a incontestablement, dans cet ordre de relations humaines comme dans tous les autres, une gradation des devoirs qu'impose la charité à la solidarité humaine, imposant un amour plus impérieux et plus intimes de nos parents, puis de nos proches, de nos co-nationaux, de nos concitoyens, et enfin de l'ensemble de l'humanité, il reste cependant que notre amour des derniers venus, dans cette énumération, impose quelque chose de réel, et que l'ordre de la charité nationale et internationale, parti de l'individu, n'aboutit pas à zéro, dans l'atténuation de nos devoirs envers le prochain.

Mais il faut encore noter que ce devoir positif de charité qui nous impose des obligations impérieuses et réelles n'est que le couronnement d'un ensemble de préceptes plus strictes qui, eux, relèvent de la justice sous toutes ses formes. Aimer son prochain consiste à lui vouloir et à lui faire du bien qui ne lui est pas nécessairement dû. Mais précisément il y a, dans l'ordre physique et économique comme à la hauteur des valeurs intellectuelles et morales, une série de biens qui sont dus au prochain, que celui-ci soit considéré dans chacun des individus qu'il désigne ou qu'il vise les groupes ethniques ou autres qui sont encore inclus sous ce vocable. Et c'est une question de justice, et non plus simplement de charité, pour un groupe ethnique donné, de respecter le bien dû aux autres groupes nationaux. Rendre aux autres leur dû : — et il faut entendre par là respecter non seulement ce qu'ils ont déjà, mais encore les aider à acquérir ce à quoi ils ont droit. — c'est là l'objet, le but et la fonction de la justice.

Et il en est dans les relations de groupe à groupe national différent comme dans les échanges entre individus : la droiture de la justice naturelle, dans l'ordre international comme dans l'ordre privé réclame que les nations comme les individus s'abstiennent même de la simple convoitise du bien d'autrui. Car l'expérience a démontré, et tout récemment encore, en Ethiopie comme en Allemagne, que la convoitise du bien d'autrui n'est pas lente à se traduire en mesure effective de violation du droit international.

Ces principes condamnent donc derechef tous les nationalismes modernes fondés sur l'ambition du bien d'autrui. L'on comprend que dans une période de crise économique aussi longue que celle que nous venons de traverser, la masse des peuples regarde avec envie et jalousie le lot meilleur de son voisin ; mais l'on ne s'explique pas que les soi-disant chefs d'une élite intellectuelle et nationale, quand ils sont catholiques et visent à constituer un état catholique et français sur les bords du Saint-Laurent, oublient ces principes du catholicisme qui sont, après tout, des vérités de simple bon-sens, exploitent ces sentiments immoraux et créent de véritables préjugés dans la masse qu'ils sont censés diriger vers un catholicisme meilleur.

Mais il faut aller plus avant pour préciser encore les exigences de la véritable fraternité internationale issue d'un catholicisme sainement compris. Il est nécessaire de pénétrer jusque dans l'analyse des différentes formes de justice pour déterminer ce qui est dû à chaque groupe national le respecter et le lui rendre.

Tout d'abord, rappelons que la justice commutative impose ses obligations aux relations entre les différents groupes ethniques comme à celles d'individus à individus. Et ce principe comporte deux obligations : la première vise directement chaque groupe. Il a droit de conserver son existence distincte, à l'intérieur de l'Etat, et même de se développer et de progresser dans les limites du droit positif légal où il vit ; et ce double droit engendre une obligation correspondante de respect chez les autres groupes. De ce principe découle immédiatement une conclusion : c'est que les immigrants ou les conquérants qui

viennent de surajouter à une civilisation existante doivent respecter l'état de choses qu'ils trouvent établi, et qu'ils ne peuvent le modifier que dans la mesure où la constitution en vigueur dans le pays le leur permet. Par contre, la nation maîtresse de la constitution doit aux nouveaux venus de respecter les conditions auxquelles elle leur a donné le droit de citoyens, dans son propre territoire. — D'un autre côté l'Etat, — et pour préciser le Pouvoir civil qui est l'autorité de l'Etat, a la double mission de protéger ces droits de justice et de ses nationaux et des immigrants qu'il admet légitimement sous sa domination.

Ce n'est donc que par des moyens légaux, conformes à ces principes de la droite raison naturelle, qu'Etats ou groupes particuliers, nationaux ou autres, peuvent modifier le statut des majorités ou des minorités ethniques, et cela dans des mesures différentes, selon que le régime établi est monarchie absolue ou dictature politique, démocratique ou républicaine.

Signalons immédiatement une application directe de ce principe à notre situation canadienne-française. —

Nous sommes, sans aucun doute, les premiers occupants du sol canadien. Mais nous avons à traiter avec les vainqueurs de 1760 qui, avec d'autres races établies ici en vertu de nos lois d'immigration, constituent maintenant une majorité. C'est notre droit, à l'intérieur des limites morales et constitutionnelles, de viser à assurer notre propre survie. Mais ce serait une utopie dont ne semblent pas complètement indemnes certains chefs nationalistes partisans du séparatisme, que de raisonner dans l'abstrait, sans tenir compte du fait de notre situation minoritaire, dans l'ensemble du pays, du régime d'immigration qui, relevant du fédéral, suppose dès lors le consentement d'une majorité à la modification de la loi. D'ailleurs, tout changement dans cette loi d'immigration, remarquons-le bien, pourrait sans doute amener certaines restrictions quant au nombre et à la qualité raciale ou nationale des immigrants, mais n'arrivera jamais à supprimer toute notre immigration au pays. Malheureusement, on semble raisonner, en certains milieux, comme si un décret-loi devait suffire à supprimer à tout jamais l'apport d'un groupe d'étrangers au pays. Ce splendide isolement aboutirait, nécessairement et par ricochet, à l'abrutissement définitif des nôtres, qui ne seraient guère bienvenus dans les autres pays où ils se présenteraient pour parfaire leurs études, exercer leur profession ou leur métier.

Nos séparatistes-isolateurs auraient quelque chose à gagner s'ils daignaient étudier les conséquences de leur logique à la lumière des principes et des pratiques de l'Allemagne hitlérienne. C'est très beau de spéculer sur les préjugés populaires et d'exalter la beauté de fascisme racial comme du corporatisme politique ou économique à base d'exclusivisme et de protectionisme national ; mais la réalité nous fait voir un malheureux envers à ce tableau. Pour plusieurs siècles à venir, sans être prophète, on peut prévoir que les moyens de communications continuant à se perfectionner, il sera utopique de prétendre grouper les hommes sur un territoire donné en prenant pour base de leur répartition sur la surface du globe le sentiment national ou l'instinct racial. Les conditions de la vie matérielle ou économique, comme intellectuelle et morale, s'orientent au contraire vers une évolution de plus en plus complexe et compliquée des relations humaines, sociales et politiques, et de compensation des intérêts intellectuels et moraux tout aussi bien que financiers des individus et des groupes, à travers les cadres et les cloisons politiques.

Et ce principe comporte deux obligations : la première vise directement chaque groupe. Il a droit de conserver son existence distincte, à l'intérieur de l'Etat, et même de se développer et de progresser dans les limites du droit positif légal où il vit ; et ce double droit engendre une obligation correspondante de respect chez les autres groupes. De ce principe découle immédiatement une conclusion : c'est que les immigrants ou les conquérants qui

(1) Voir l'Avenir du Nord du 25 septembre, des 2, 9, 23 et 30 octobre, des 6, 13, 20, 27 novembre, des 4, 11 et 18 décembre 1936, 15 et 22 janvier 1937.

AJAX.
(à suivre)

Opinions

Du salaire ridicule des institutrices de nos écoles rurales

Comment y remédier

Ce n'est certes pas la première fois que cette question du juste salaire que nos trop patientes institutrices de la campagne ne cessent de réclamer — et cela avec combien de raison pourtant — se pose devant l'opinion publique et qu'elle sollicite l'attention de tous, en particulier de nos autorités scolaires ou gouvernementales, qui se doivent à défaut d'autres de la résoudre dans le sens de la justice et de l'équité.

Depuis les Meilleur et les Chauveau — ces premiers surintendants de notre système d'instruction publique — à venir jusqu'à nos jours, on n'a cessé, en effet, d'agiter cette question, en vue d'y apporter le remède nécessaire.

Malheureusement, les multiples efforts tentés jusqu'ici auprès de nos commissions scolaires et même ailleurs, ont peu contribué, en somme, à relever le salaire de nos maîtresses d'école — celles-là surtout de la campagne que l'on retrouve à l'école de rang ou école élémentaire, et dont le salaire moyen pour l'année 1933-34 dépassait à peine \$200.00, soit exactement \$212.00 (1), ainsi que nous l'indique le dernier rapport (2) du Surintendant de l'instruction publique, page XIX.

\$212.00... N'est-ce pas vraiment ce qu'on peut appeler un salaire de misère ou de famine que dédaigneraient sûrement d'accepter la plupart de nos servantes, voire même de simples bonnes d'enfants.

Aussi, nos inspecteurs d'écoles sont-ils forcés d'admettre, mais non sans amertume que dans maints cas la domestique est mieux rétribuée que l'institutrice.

M. C.-J. Miller, inspecteur général des écoles primaires, nous apprend de son côté, p. 152 du même rapport ce qui suit :

"On constate, dit-il, que l'an "dernier 4771 institutrices secourables, soit plus de la moitié des "institutrices sous le contrôle de "la province, ont reçu un salaire "ne dépassant pas \$250.00, et que "2840, plus du tiers, ont reçu un "salaire inférieur à \$200.00."

Nous pouvons encore ajouter, selon que le démontre le tableau en page 153 du même rapport toujours, que 1253 institutrices ont enseigné pour un salaire variant de \$250.00 à \$300.00.

Ce sont des privilégiées, sans doute. Il apparaît, cependant, en référant toujours à la même source de renseignements, que 2290 sur un total de 8314 (3) institutrices laïques — soit donc un peu plus du quart — ont pu obtenir un traitement supérieur à \$300.00, pour la bonne raison que nous les retrouvons pour la plupart dans nos gros villages ou dans nos villes, où l'on est plus en mesure de les mieux rétribuer, surtout dans nos grands cités.

Cette situation de notre personnel enseignant de la campagne n'est pas brillante pour nos institutrices, ni guère non plus à notre louange.

Et cependant les parents sont particulièrement intéressés à faire instruire leurs enfants, comme aussi à leur procurer une éducation soignée, afin de les préparer à bien remplir dans la vie leur rôle de bons citoyens et d'excellents chrétiens.

Aussi, pour faciliter cette oeuvre d'éducation, importante autant qu'indispensable, et à laquelle a droit toute notre prime jeunesse, nos commissaires d'écoles — ces représentants autorisés des parents — se doivent en conscience de mettre à la disposition des enfants à instruire et à former des maîtres et des maîtresses dûment qualifiés et de rétribuer ces derniers d'une façon convenable, généreuse même.

Il faut bien convenir cependant que pour s'acquitter du mieux possible des obligations qu'ils assument et mener à bien l'oeuvre d'éducation à laquelle ils président, il est juste et raisonnable pour nos commissaires d'écoles de compter non seulement sur la juste collaboration des parents, mais aussi sur la bonne volonté et la générosité des contribuables.

Ces derniers, pour le plus grand nombre, du moins, ne manquent pas de se plaindre fort — et non sans raison — des effets déprimants de la crise économique qui depuis quelques années les atteint si durement, comme aussi du fardeau des taxes de toutes sortes qu'il leur faut assumer bon gré mal gré.

Aussi ne cessent-ils de supplier le gouvernement de leur venir en aide et de les encourager dans leur labeur de la terre.

Et dans ces circonstances difficiles, on le comprend aisément, c'est l'école qui en souffre, ce sont les maîtres et les maîtresses que l'on prive du juste salaire auquel ils ont droit.

Une telle situation ne saurait vraiment se prolonger davantage, et force nous est d'y remédier le plus tôt possible.

Si la question du relèvement du salaire en faveur de nos maîtresses de l'école rurale s'impose tout d'abord à l'attention des parents et de nos commissaires d'écoles, elle ne s'impose pas moins, non plus, dans les circonstances actuelles, à la plus sérieuse considération de nos gouvernements du jour, qui se doivent d'agir, de prendre résolument en main cette question du salaire — question qui en prime bien d'autres — et d'y apporter promptement le remède nécessaire et juste-ment efficace.

Nous sommes particulièrement heureux de noter ici les déclarations faites en ces derniers temps par l'honorable secrétaire de la province — fils lui-même d'instituteur — touchant le relèvement des salaires de nos modestes institutrices de la campagne, et nous espérons de ce distingué ministre une action pratique et efficace.

En attendant, qu'il nous soit permis de soumettre à la bienveillante attention de qui de droit, comme aussi à la critique de quiconque, le plan suivant, que nous croyons possible de réalisation de même que juste et équitable à l'endroit des institutrices de nos écoles rurales.

Et voici : — Le Gouvernement devra décréter tout d'abord qu'un salaire minimum de \$300.00 (4) sera payé par la commission scolaire à toutes les institutrices laïques sous son contrôle.

Il arrivera, sans doute, que certaines commissions scolaires seront dans l'impossibilité de satisfaire à cette obligation, soit, par exemple, les commissions scolaires de municipalités pauvres, soit encore celles de nos territoires de colonisation.

Dans ce cas, le gouvernement pourra, selon des règlements adoptés à cette fin, venir en aide à telle commission scolaire plus ou moins indigente au moyen d'un octroi spécial, propre à satisfaire au règlement du salaire minimum.

En second lieu, le gouvernement devra — en vue de retenir dans l'enseignement les meilleurs sujets possible — établir, comme suit, par exemple, une échelle d'augmentations annuelles de salaire et en assumer lui-même toute la charge, savoir : —

Tableau de contribution et salaire pour la 1ère année. Columns: Contribution de la commission scolaire, Contribution du gouvernement, Salaire de l'institutrice.

Six cents piastres (\$600.00) seraient donc le salaire maximum.

On peut, sans doute, accélérer cette échelle de salaire de façon, par exemple, que ce salaire maximum puisse être atteint à la 10ème année, soit en modifiant comme suit l'échelle précédente :

Tableau de contribution et salaire pour la 9ème année. Columns: Contribution de la commission scolaire, Contribution du gouvernement, Salaire de l'institutrice.

Mais, il est encore une autre catégorie d'institutrices qui méritent davantage par suite d'une plus grande responsabilité pour elles à assumer.

Nous voulons parler de celles qui ont la direction de toute école, ou deux, quelquefois trois maîtresses enseignent à la fois.

Il est bien entendu aussi que l'on ne saurait confier la direction générale de telle école qu'à des maîtresses dûment recommandées et recommandables, possédant des choses de l'enseignement une expérience d'au moins cinq années.

Le salaire de ces dernières pourrait être, dans ce cas, établi comme suit : —

Tableau de contribution et salaire pour la 9ème année. Columns: Contribution de la commission scolaire, Contribution du gouvernement, Salaire de l'institutrice.

mais en vue — nous voulons le croire — de la rendre plus intéressante encore aux yeux du personnel enseignant. (5)

Le plan que nous venons d'exposer peut sembler de prime abord entraîner le gouvernement à des dépenses considérables, excessives même.

Excessives ?... — Non ; considérables ?... — Peut-être, mais sûrement pas autant qu'on pourrait le penser, pour peu que l'on tienne compte du mouvement qui se produit annuellement dans notre personnel enseignant de la campagne, par suite des vacances nombreuses qui s'y produisent au début de chaque année, soit de 1000 à 1500, vacances qu'autant de débutantes sont appelées à remplir. (6)

Il pourrait être tenu compte aussi de certains octrois que le gouvernement accorde aux commissions scolaires sous forme de primes d'encouragement, lesquels n'auraient plus dès lors leur raison d'être.

D'ailleurs, les officiers du département de l'instruction publique qui ont à leur disposition la statistique nécessaire pourraient établir avec assez d'exactitude le montant des octrois que nécessiterait de la part du gouvernement la mise en pratique de notre plan ou de tout autre jugé plus convenable.

Cela étant, les parents hésiteraient moins, ce nous semble, à diriger leurs jeunes filles vers nos écoles normales, lesquelles alors mieux fréquentées et seules aussi à octroyer des diplômes permanents d'enseignement, suffiraient — il faut l'espérer — à remplir les vacances qui se produisent d'ordinaire dans notre personnel enseignant de la campagne.

De plus, ces diplômées de nos écoles normales, plus instruites encore et mieux préparées en même temps à la mission qui les attend à la petite école de rang, ne manqueraient certes pas de donner encore plus de prestige à notre personnel enseignant et à lui mériter davantage estime et confiance de la part de tous.

A tous ceux donc qui ont pleine autorité pour agir de se donner la tâche de favoriser par tous les moyens à leur disposition la cause particulièrement importante de l'éducation des enfants du peuple, qui devront être demain la nation fière et courageuse que l'on souhaite, comme aussi d'assurer à nos institutrices de la campagne une carrière véritable qui les y attire pour les y retenir.

Notre plan que nous estimons possible et de nature à encourager fort nos institutrices de carrière, nous le soumettons volontiers et avec confiance à l'appréciation non seulement de celles que cette question intéresse d'une façon immédiate, mais encore de ceux-là qui de toute façon, de par la plume ou la parole, pourraient et voudraient aider à résoudre ce problème depuis si longtemps et vainement discuté du relèvement du salaire de nos institutrices — à le résoudre, disons-nous, dans le sens de la justice et de l'équité, pour le plus grand bénéfice des enfants qui fréquentent la petite école du rang et, partant de notre population rurale elle-même.

JACQUES du VAL.

NOTE DE LA REDACTION A l'intéressant article de notre correspondant nous devons ajouter que sur cette importante question du traitement des institutrices, le comité catholique du Conseil de l'instruction publique a pris attitude et soumis au gouvernement une proposition précise dont nous attendons la réalisation. On trouvera la teneur de cette proposition dans L'AVENIR DU NORD des 21 février et 6 mars 1936.

(5) Les maîtres qui enseignent à la campagne méritent également des égards. Nous pourrions y revenir.

(6) Il est à regretter que nos écoles normales de filles ne puissent, et pour plusieurs années encore à venir, préparer des diplômées en nombre suffisant pour remplir toutes les vacances qui se produisent chaque année.

J. du V.

NOTE DE LA REDACTION. — Il est opportun de rappeler ici l'opinion des principaux d'Écoles normales qui, à leur congrès de janvier 1936, affirmant que "d'après les statistiques, il y avait en 1934-35, mille deux cent trente-et-une (1,231) institutrices laïques à remplacer dans l'enseignement et au delà de cinq mille (5,000) institutrices brevetées, tant des écoles normales que du Bureau central, étaient restées sans emploi ; qu'en tablant sur un remplacement annuel de mille deux cent trente et une (1,231) institutrices, les dix-neuf (19) écoles normales existantes pourraient les fournir par une production annuelle de soixante-cinq (65) élèves par école normale (une moyenne) ce qui pourrait être atteint si elles avaient la possibilité de se recruter à pleine capacité ; enfin que le surplus de cinq mille (5,000) institutrices non employées donnerait le temps aux écoles normales de se mettre en état de répondre aux besoins de l'enseignement, et, qu'en outre, le mode proposé par les Principaux dans la conclusion de leurs considérants laissera la Province encore largement pourvue d'institutrices autorisées à enseigner.

LETTRÉ D'OTTAWA

Le gouvernement ne favorise pas l'immigration. — La loi du cens électoral

Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de modifier sa politique d'immigration. C'est dire qu'il ne rouvrira pas les portes du pays à une immigration intense. Les restrictions imposées à l'immigration depuis quelques années resteront en vigueur. Il n'y aura aucun relâchement dans la mise en vigueur des règlements à cet égard. L'attitude du gouvernement est hostile à une reprise intense de l'immigration et à un retour à l'état de choses qui existait avant 1930, apprenons-nous de la même source. Les autorités fédérales estiment que les conditions économiques au Canada ne sont pas favorables à une telle reprise. Cette déclaration est de nature à calmer les inquiétudes qu'avaient fait naître les discours de M. R.-B. Bennett et de sir Edward Beatty.

LA GUILLOTINE (suite)

COMMENT ELLE FONCTIONNE Le Clairon, de Saint-Hyacinthe, nous apprend ce qui suit : "Nous venons d'avoir une nouvelle preuve de l'extraordinaire manière de procéder que le gouvernement Duplessis a adoptée à l'égard des fonctionnaires civils. A la vérité, le gouvernement de l'U. N., comme le faisait remarquer l'honorable Adélaïde Godbout récemment, le gouvernement des "purs" est en train de saboter tout le service civil. Des fonctionnaires de trente années de services, contre lesquels il n'y a jamais eu une mauvaise marque, sont destitués sans la moindre raison. Et ces destitutions se font partout, à telle enseigne que le public n'aura bientôt plus peur de servir que des politiciens repus et des incapables.

"Quelle surprise en effet, que de s'entendre dire à la radio qu'on est destitué et remplacé, quand on n'en a été nullement informé par lettre auparavant ! C'est ce qui est arrivé au shérif J.-L. Cormier, de notre district judiciaire, dont la nomination a été révoquée et annulée à compter du 1er février. Ce n'est que lundi de cette semaine que le shérif a reçu du gouvernement la lettre le destituant. En d'autres termes, on ne lui a donné

que cinq jours pour déménager et se chercher une nouvelle position. "Une telle manière de procéder ne se justifie même pas par l'expédient politique et on comprend difficilement qu'un gouvernement puisse adopter ainsi des moyens de sabotage qui vont lui constituer des ennemis mortels dans toutes les parties de la province de Québec. Combien différente, en vérité, était l'attitude du gouvernement précédent, qui avait à son emploi une foule de conservateurs, et du gouvernement King d'Ottawa, qui reprit le pouvoir sans chambarder le service civil, à preuve que dans les bureaux des douanes et de la poste à Saint-Hyacinthe, plusieurs conservateurs sont restés à leur emploi. On se demande parfois si le gouvernement d'Ottawa ne serait pas justifiable d'adopter des mesures de représailles en présence des centaines de destitutions que fait le gouvernement du fanatique Duplessis.

"Qui a-t-on nommé à la place de M. Cormier ? On a nommé un agent d'assurance, M. Octave Auclair, ex-candidat aux élections provinciales, un bleu qu'on a récompensé d'avoir été battu à plate couture.

"Il y aura trente ans en septembre que M. Cormier est shérif, et durant ce temps, il n'a jamais reçu une lettre de reproche de ses supérieurs. Au contraire, il a toujours reçu des félicitations de l'Inspecteur du Gouvernement, chaque fois qu'il est venu faire l'inspection du bureau, et l'honorable M. Duplessis lui-même aurait déclaré que le district de Saint-Hyacinthe était un des mieux administrés par son shérif, et administré aussi le plus économiquement de tous.

"Le shérif Cormier ne s'est nullement occupé de politique à la dernière élection, et cependant, malgré cela, il a fallu subir la guillotine et les belles paroles de M. Duplessis, à l'effet que tous les fonctionnaires honnêtes pouvaient dormir tranquilles, qu'ils ne seraient pas destitués, ont menti encore une fois.

"Cette destitution du shérif Cormier n'est pas la première qui est faite par le régime Duplessis depuis les dernières élections. On se souvient des chambardements qui ont été pratiqués par le Gouvernement à l'École de Laletière, à l'Unité Sanitaire et à la Voie provinciale. Maintenant, c'est au tour du Palais de Justice, où le gèblier, la matrone de la prison et, maintenant, le shérif ont été renvoyés sans aucune raison valable."

LES ARMEMENTS DU CANADA

Nous lisons dans la Presse : Les armements du Canada sont purement défensifs et la défense qu'ils doivent assurer est une affaire purement canadienne. Ce sont les précisions données en Chambre par le premier ministre fédéral, le T. honorable Mackenzie-King, qui a pris la peine d'insister assez longuement et très clairement sur le caractère exclusivement national de l'organisation militaire alimentée par les budgets d'Ottawa.

On ne peut nier que la lumière qui vient d'être jetée sur cette question arrive à son heure, car il s'est dit et s'est écrit pas mal de choses sur le sujet depuis la mise en train de la course aux armements, des choses qui ne concordent pas toujours et qui créaient de l'inquiétude dans bien des milieux.

Les armements du Canada sont si bien une affaire exclusivement canadienne, a spécifié M. King, que les crédits militaires présentés à la Chambre ont été préparés en dehors de toute idée que le pays puisse prendre part dans une guerre européenne ; et il a ajouté en outre : "Nous n'avons pas d'engagements qui nous obligent à entrer dans une guerre".

En même temps le premier ministre n'a pas voulu accepter la thèse que le Canada doive se lier à une politique de neutralité absolue et sans condition. Dans la pensée de M. King le Parlement, représentant de la personnalité et de la volonté de la population du Canada, reste le maître des destinées du pays, dans l'avenir comme aujourd'hui ; il ne peut être question de prendre actuellement des engagements qui valent pour toujours et règlementent l'orientation politique de toutes les Chambres qui succéderont à la présente.

Mais pourquoi ne pas lier perpétuellement le Canada à la neutralité, dira-t-on. M. King veut assurer la liberté d'action du Parlement, celui d'aujourd'hui comme ceux qui lui succéderont, dans l'hypothèse que le Canada soit obligé de se protéger contre un agresseur politique et armements de défense, il s'entend, sans aucune pensée d'attaque.

Ce sont les intérêts du Canada qui guideront le gouvernement dans le choix de l'état de paix ou de guerre, et uniquement ces intérêts, a affirmé encore le premier ministre : politique nationale donc, dans le sens qu'elle était réclamée par la majorité des Canadiens.

Profitez de notre grand spécial

POUR VOUS ACQUITTER DE VOTRE ABONNEMENT A

L'AVENIR DU NORD

SEUL JOURNAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

Établi en 1897

D'ICI LE 28 FEVRIER SEULEMENT

Abonnement 2 ans: \$3.00

Si vous ne vous êtes pas acquitté de votre abonnement de l'année dernière, profitez de ce spécial, faites-nous parvenir \$3.00 en règlement de l'abonnement échu et votre abonnement de l'année courante se trouvera réglé pour la moitié du prix ordinaire.

Moins de 3c par semaine

Si vous n'avez aucun arrérage envers nous, profitez quand même de notre spécial : envoyez \$3.00 et vous serez assurés de recevoir durant deux années à venir, notre journal qui, chaque semaine, procure à ses lecteurs, une matière abondante, variée et instructive et qui est l'un des

HEBDOMADAIRES LES MIEUX SUIVIS DE LA PROVINCE

Des centaines d'abonnés satisfaits nous continuent leur patronage depuis plus de quarante ans

NE RETARDEZ PAS, FAITES-NOUS PARVENIR VOTRE REMISE IMMEDIATEMENT

Veillez adresser tout envoi à: L'AVENIR DU NORD, a/s de Imprimerie J.-H.-A. LABELLE, Limitée, 303 Ave Parent, Saint-Jérôme

LE RETOUR DES COULEURS FRANÇAISES AU CANADA

Après la conquête

Mercredi dernier, 27 janvier, le R. Père A. Yon, de Montréal, donnait à l'École normale de Saint-Jérôme, une intéressante causerie dont nous donnons un résumé, ci-après. Le conférencier fut présenté et remercié par M. l'abbé G. Thuot, principal.

Quand revit-on, au Canada, le premier drapeau français après la Conquête? Nos historiens ne sont pas fixés sur ce point. Ce qu'il y a de certain, c'est que des fêtes grandioses marquèrent, en 1855, le retour officiel des couleurs françaises dans le Saint-Laurent, avec la corvette La Capricieuse.

Un concours de circonstances favorables facilita la reprise des relations France-Canada: l'amitié de la reine Victoria pour les souverains français, l'action commune des deux pays dans la guerre de Crimée, l'exposition universelle de Paris, où le Canada avait son stand. Chez nous, les luttes politiques étaient devenues moins âpres, l'Université Laval venait d'être fondée, et les Canadiens "se souvenaient"... Aussi accueillèrent-ils le mandataire de la France avec des transports de reconnaissance et de joie. Le commandant de Belvéze était d'ailleurs, en plus d'un diplomate consommé, un homme charmant, chrétien convaincu, fin lettré, à la parole heureuse et facile. Il conquit d'emblée les cœurs canadiens.

Quand elle parut devant Québec, le 13 juillet 1855, la Capricieuse fut saluée d'une volée de vingt-et-un coups de canons. Le lendemain eut lieu la réception officielle par le gouverneur, Sir Edmund Head. M. de Belvéze fut invité à poser la première pierre du Monument aux Braves de 1760. Dîners, bals, concerts, fêtes de nuit, se succédèrent dans la capitale en l'honneur des marins français.

Naturellement, Montréal ne voulut pas être en reste avec sa vieille rivale: la métropole fit à la délégation une réception enthousiaste. Il y eut encore bals et concerts, feux d'artifices, revues militaires sur le Champ-de-Mars, et enfin un banquet de 164 couverts qui groupa

dans les salons du St. Lawrence Hall l'élite de la société montréalaise. Pendant qu'on proposait maintes santés, un cambaleur trouva moyen de s'introduire dans les appartements du commandant, dont il força la "vallée diplomatique", s'emparant de l'argent et des bijoux, mais ne touchant pas aux papiers. M. de Belvéze admira surtout nos campagnes, et il pensait sans doute à la "Reine du Nord" en notant: "Ici, on est en France: physiologie, langage, formes affectueuses et sympathiques, tout y rappelle la patrie, dont le souvenir est conservé dans ces campagnes avec un soin religieux."

Puis ce fut au tour de Kingston, Toronto, Bytown, d'accueillir avec honneur ces hôtes distingués. Ils revinrent en sautant les rapides de Lachine et quelques semaines plus tard, reentraient en France éblouis et enchantés. "J'ai fait au Canada la course la plus mirobolante qui se puisse raconter," écrivait le commandant à un ami. Figurez-vous le pavillon de la France reparaissant après cent ans d'absence dans notre ancienne colonie et retrouvant endormis au fond des cœurs le souvenir et l'amour de la vieille mère-patrie, et l'explosion de ce sentiment éclatant partout..."

Le but officiel de la mission, qui était "la reprise des relations commerciales", fut de beaucoup dépassé. Un consulat de France fut établi à Québec en 1859. Et, comme l'avait prédit le commandant de Belvéze, bien des missions semblables sont venues depuis chez nous, "dans le sillage de la Capricieuse". La dernière en date, et l'une des plus importantes, est sans contredit celle qui nous vint sur le Champ-plain pour célébrer avec nous le IVe centenaire de Jacques Cartier.

Le conférencier termine en recommandant aux Normaliennes d'étudier non seulement la grande histoire, celle qu'elles seront appelées à enseigner plus tard à leurs élèves, mais encore, dans leurs loisirs, notre "petite histoire", avec ses à-côtés pittoresques, ses nombreux imprévus. Elles y prendront comme à Peau-d'Ane, assure-t-il, "un plaisir extrême".

Récréations

Solutions aux problèmes posés dans l'Avenir du Nord du 29 janvier 1937:

INSTRUISTIONS-NOUS
L'Asie a-t-elle une superficie plus grande que les deux Amériques?
En comptant l'archipel Malais, l'Asie a une superficie de 41,900,000 kilomètres carrés, tandis que les deux Amériques, avec les Antilles, n'atteignent que le chiffre de 40,541,000 kilomètres carrés. C'est tout de même plus que notre petite Europe.

Quel est l'inventeur des allumettes?
On a dit que les allumettes avaient été inventées par l'allemand Kammerer en 1833. C'est faux, car c'est un élève du collège de Dôle, Jean Sauria, qui fit les premières allumettes au soufre et chlorate, en 1831. Mais il ne put trouver la petite somme nécessaire à l'obtention d'un brevet, et son invention, après la Suisse, passa en Allemagne, où Kammerer l'adopta.

CHARADE
Choc - Hôla: chocolat.
ENIGME
La lettre N.

NOUVEAUX PROBLEMES
INSTRUISTIONS-NOUS
1. Quelle est la population totale du globe?
2. Quand furent créées les premières boîtes aux lettres?
3. De quand datent les premières clochers?
4. Quelles sont les principales plantes utiles originaires d'Océanie et d'Australie?

MOTS EN CARRE
1. Ses arènes sont célèbres.
2. Prénom féminin.
3. Il est généralement poli de le dire.
4. Vente aux enchères.
5. Fleuve de France.

diner, enlèveront la fatigue musculaire et détendront les nerfs. Si c'est possible, chassez tous vos soucis, toutes vos préoccupations matérielles, pendant cette période de délassément; faites le vide dans vos pensées. Au bout de cette période de détente, vous vous sentirez plus frais et dispos, et pourrez continuer plus facilement votre tâche journalière.
Que ce soit la lecture, les cartes ou autres jeux, le théâtre, le cinéma, les réunions, vous trouverez qu'un peu de distraction fait du bien. Elles sont, en fait, salutaires à la santé par le changement complet qu'elles apportent dans nos pensées et nos actions. Elles nous permettent d'échapper à la routine journalière, et nous ne saurions que tirer avantage de cette occasion de sortir de temps à autre de notre ornière. Ces divertissements nous mettent en contact avec de nouvelles figures, de nouvelles idées, de nouveaux sujets de conversation. Souvent, ils nous offrent une occasion de rire de bon coeur, et rien n'est meilleur pour maintenir l'esprit en bonne santé. Ce qui manque à la plupart d'entre nous, c'est de rire un peu plus souvent que nous ne le faisons.

Bon à savoir

Pour empêcher le fromage de moisir, enveloppez-le dans un linge qui a été trempé dans le vinaigre et torréfié aussi sec que possible. Tenez dans un endroit frais.
Une cuillerée d'ail en poudre méliée à de la mine à poêle ordinaire donnera un beau lustre une fois broyée, et prend la moitié moins de travail.

Avant de mettre du lait dans la casserole, faites bouillir rapidement quelques cuillerées d'eau (juste assez pour couvrir le fond), et il ne brûlera pas, quelle que soit la violence du feu.
En chauffant un peu le couteau à pain, vous pouvez trancher aussi facilement le pain chaud que s'il était froid.
On dit que si on mange du persil avec oignons ou une salade, l'odeur de l'oignon n'incommodera pas l'haleine.

Les rideaux de dentelle usés, coupés en carrés, font de bons linges à vaisselle.
Si les bouchons de liège sont trop gros pour les bouteilles, plongez-les dans l'eau très chaude. Ils entreront très facilement et ne laisseront pas pénétrer l'air.
La chaux vive absorbe l'humidité, aussi il est bon de tenir une assiette pleine de cette poudre dans les armoires ou coins qui sont humides. Enlevez et renouvelez la chaux de temps en temps, parce que, naturellement, elle perd de sa force.

Pensées

Le sage jouit des jours heureux sans se préoccuper des lendemains.
Nous avons le devoir de préparer notre avenir digne et le droit de le désirer heureux.

VISITATION

Elle chante. Dans le jardin de Zacharie, Droite au milieu des lis qu'elle égale en splendeur, Pour répondre au salut d'Elisabeth, Marie En un cantique ardent laisse éclater son coeur.
Elle semble un roseau qu'embellit la tempête. Le souffle surhumain qui, sous l'ancienne loi, Fit tonner ou gémir le verbe des prophètes, S'est abattu sur elle et parla par sa voix.

Fille du Roi-Poète, elle observe la règle A laquelle obéit le rythme des Hébreux; Colombe, elle s'élançait à la suite des aigles, Et son vol virginal l'emporte plus haut qu'eux.

Toute humaine beauté devant toi s'humilie, Pur chant d'amour jailli d'un sein qui porte Dieu, Et dont chaque verset, pareil au char d'Elle, S'élançait vers le ciel en un essor de feu.

Elle chante. Un figulier sur son beau front se voit, Le ciel à la couleur profonde des bleuets. Elisabeth se tait, et Zacharie écoute Avec ses yeux ainsi que font les sourds-muets.

Cependant, invisible à la Vierge elle-même, Au-dessus des grands lis qu'effleure son orteil, Un chérubin accorde aux strophes du poème Son luth éblouissant dressé dans le soleil.

Louis MERCIER.

Le sel

Si chacun connaît l'étrange faculté du sel de faire fondre la glace, bien peu de gens peuvent expliquer ce phénomène. Les chimistes, qui ont arraché tant de secrets à la mère Nature, ont constaté que la glace est toujours environnée d'une mince couche de vapeur d'eau. Au contact de cette buée, plus ou moins dense selon le degré de la température, le sel commence à fondre en absorbant la vapeur. La glace s'efforce alors de renouveler son enveloppe gazeuse, au détriment de son énergie interne, et n'y parvient pas, du reste, tant qu'il y a du sel pour l'absorber. Les deux éléments se combattent, se détruisent et disparaissent.

Grâce à cette propriété, le sel rend en hiver de précieux services depuis qu'on l'utilise à l'entretien des routes, pour améliorer la circulation, prévenir les accidents et réduire les frais de réfection des pavages, au printemps.

Autrefois, on ne répandait que du sable sur les surfaces glacées. Or, il arrivait des cas d'urgence où les amas de sable étaient gelés au point d'être inutilisables. Le sel, mélangé à ces amas, empêche leur congélation. Mais il joue un autre rôle capital: une fois le mélange de sable et de sel répandu sur un chemin gale, le sel amollit suffisamment la surface pour permettre au sable de s'y incruster et empêcher le vent ou les roues des véhicules de le balayer. Le même cas s'applique d'ailleurs à la cendre ou aux autres substances abrasives mélangées de sel.

Le sel assure donc l'adhérence du sable. Les accidents, toujours si nombreux pendant la froide saison, se trouvent en bonne partie éliminés par cette méthode pratique et peu coûteuse. Il y a plus, cependant. On sait par expérience que le dégel tardif, au printemps, sur une rue ou une section de route pavée, entraîne des graves conséquences. Le pavage s'amollit, se gonfle et s'écrase sous les roues des camions ou des voitures lourdement chargées. Ces réparations de pavage coûtent cher. Le sel mélangé au sable hâte le dégel et empêche conséquemment la formation de ces gonflements désastreux.

Disons enfin que le sel fait fondre plus de glace, à quantité égale, que toute autre substance possédant la même propriété, et à meilleur marché. Les chemins de fer l'emploient depuis plusieurs années et bon nombre de municipalités y recourent pour l'entretien des égouts en hiver.

La quantité de sel à mélanger au sable varie selon la température, comme nous l'avons dit, et l'épaisseur de la glace.

Recettes éprouvées

PETITS GATEAUX DE FARINE D'AVOINE

1 tasse de beurre, 1 1/2 tasse de sucre brun, 1 oeuf, 1/4 tasse d'avoine roulée fine, 1 tasse de noix de coco, 1 1/2 tasse de farine, 1 cuillerée à thé de soda, 1 cuillerée à thé de poudre à pâte, Pincée de sel.
Défaites le beurre en crème. Ajoutez le sucre et battez bien ensemble. Ajoutez l'oeuf bien battu, puis les ingrédients secs et la noix de coco. Faites tomber par cuillerées sur une tôle beurrée et faites cuire dans un four à feu modéré (375 degrés F.) pendant environ 8 à 10 minutes.

GATEAUX AU BEURRE

1/3 tasse de beurre, 3/4 tasse de sucre granulé fin, 2 oeufs, 1 cuillerée à thé d'essence, 1/4 cuillerée à thé de sel, 2 1/2 cuillerées à thé de poudre à pâte, 1 3/4 tasse de farine, 1/2 tasse de lait.
Défaites le beurre en crème. Ajoutez le sucre graduellement en tournant. Ajoutez des oeufs bien battus et l'essence. Battez bien. Ajoutez alternativement le lait et les ingrédients secs, ajoutant la

La colonne de beauté dirigée par Cousine Blanche Diplômée de l'Université de Beauté de Paris

LA FATIGUE, ENNEMIE DE LA BEAUTE

Une personne fatiguée est une personne anormale, quel que soit le genre d'occupation qui ait causé cette fatigue.
Cette phrase que je viens de lire dans une revue médicale après avoir parcouru mon courrier où je trouve une bonne douzaine de lettres de cousines, se plaignant qu'elles ont les yeux cernés, pochés, le visage "tiré" (comme dit l'une d'elles), me pousse à vous parler aujourd'hui de l'effet de la fatigue sur la beauté.

De nos jours, les jeunes femmes se fatiguent trop, non seulement à leur travail coutumier mais surtout au dancing, au bridge et autres distractions nocturnes.
Une femme peut être exceptionnellement bien mise... ses ongles peuvent être nacrés à la perfection... sa coiffure peut être merveilleuse... mais si elle ressent de la fatigue elle n'aura pas cette belle apparence qui fait tourner les têtes à son approche.

En ces jours difficiles, le "Struggle for life" nous impose plus de travail plus de soucis et de tracasseries jamais auparavant. Et nous sommes peut-être trop portées à chercher dans des amusements qui s'offrent à nous de toutes parts. Un trop grand nombre de femmes ne se reposent pas suffisamment. Elles ne dorment pas assez et ne prennent pas cette journée ou demi-journée de famine qui restaure aux nerfs leur calme et au visage, sa beauté.

"Une demi-journée à rien faire? Mais vous n'y songez pas!" Mais si, j'y songe... si vos occupations ne vous permettent pas un tel repos, même le dimanche, prenez tout de même cinq ou six heures de repos, par petites bribes puisque vous ne pouvez les prendre en une seule et même fois. C'est la tension nerveuse qui vous fatigue tant! Nous travaillons "sous pression"... C'est l'ère où nous vivons, paraît-il, qui nous vaut cela.

On peut soulager ses nerfs, en modifiant sa routine coutumière... en substituant à un travail qui nous absorbe, un autre travail non moins utile, mais qui est différent. Je comprends que cela est difficile à la steno ou à la commis de magasin... mais à la ménagère cela est toujours possible.

Les anglais ont l'habitude du thé, qui est on ne peut plus recommandable. A trois ou quatre heures de l'après-midi, dans les bureaux en Angleterre, tout travail cesse pendant une dizaine de minutes, et tous les employés des bureaux prennent une tasse de thé en grignotant un biscuit. Les anglais sont plus intelligents que nous... Il est parié que ces quelques minutes de repos accordées à leurs employés constituent le meilleur des placements. Les employés reposés se remettent à la tâche avec plus d'ardeur et abattent probablement plus de travail à la suite de ce petit repos qu'ils n'en auraient abattu s'ils ne s'étaient arrêtés un moment pour prendre leur tasse de thé.

Un levain faible peut faire manquer le pain!

Le Royal vous protège contre les non-réussites à la maison... Il est toujours très actif!



Chaque gâteau de Levain Royal est enveloppé hermétiquement... il se garde frais et pur!..

POUR faire du bon pain, un bon levain est essentiel... un levain actif, pur et auquel on peut se fier! C'est ainsi qu'est le Royal... le seul levain sec présent dans une enveloppe hermétique, à l'abri de la contamination et protégé contre toute perte de ses éléments actifs!

Sept ménagères canadiennes sur huit qui font usage de levain sec, préfèrent aujourd'hui le Royal. Elles savent qu'elles peuvent toujours compter sur lui. Le prototype de qualité supérieure depuis plus de 50 ans.

Ne vous exposez pas au désappointement avec des levains incertains. Tenez-vous-en au Royal!

Demandez la brochure GRATUITE!

Form for requesting a free brochure, including fields for name, address, and city.

Advertisement for GE Edison Mazda lamps, featuring a woman's face and text: Repos pour yeux fatigués. L'éclairage fourni par les Lampes Edison Mazda est reposant pour les yeux fatigués, bienfaisant pour la vue.

"L'OISEAU BLEU"

REVUE ILLUSTRÉE POUR LA JEUNESSE

Lisez-le, faites-le lire
Les parents, les éducateurs s'émeuvent. Pourquoi? Parce qu'ils entendent cet appel de plus en plus fréquent que lancent les écoliers et les écolières de nos collèges, de nos couvents et de nos académies: donnez-nous des livres, des albums, des revues proportionnés à notre âge et à nos connaissances et que nous serons capables de comprendre et d'aimer.

Les livres d'enfants, les revues de jeunesse sont rares au Canada français. Toutefois, il y en a. Et il serait facile de les découvrir en se donnant la peine de les chercher. Les directeurs de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, par exemple, n'ont-ils pas autorisé, en novembre 1920, M. Arthur Saint-Pierre à fonder une revue rédigée tout exprès pour les jeunes et même les tout jeunes.

Mais quel nom lui donner? La Société de Saint-Jean-Baptiste invita les futurs lecteurs à le suggérer en concours public. Mlle Antoinette Gingras, élève du couvent de Waterloo, P.Q., eut l'honneur de voir sa proposition adoptée par le jury de cette consultation populaire. La nouvelle revue s'appellerait l'Oiseau bleu.

La publication de l'Oiseau bleu provoqua l'éclosion d'une abondante littérature enfantine. Mlle Marie-Claire Daveluy, l'une des premières collaboratrices, donna à ce périodique, sous forme de feuilleton, les Aventures de Perrine et de Charlot. Ecrivain inlassable, Mlle Daveluy consacre en 1936-1937 son dernier récit à Perrine et à Charlot, devenus grands: c'est le Coeur de Perrine. Il faut le lire.

Se sont mises de la partie, Mme Juliette Lavergne, Mlle Marie-Rose Turcot, Mlle Marie-Louise d'Auteuil, cousine Fauvette, Ariane, Mme Hortense Dulac, etc. La plupart - elles-mêmes l'ont avoué - n'auraient pas composé ces récits et ces contes sans l'existence de l'Oiseau bleu. Réunies en volume, ces histoires féeriques sont lues avec ferveur par les élèves de nos écoles.

L'Oiseau bleu publie cette année les Contes populaires du Canada français. Ont déjà paru: le Petit Poucet, Barbe-Bleue, Le Chat botté, Cendrillon de Charies Perrault, et l'Oiseau bleu de Madame d'Aulnoy; d'autres suivront ces mois prochains.

Voyez les rubriques variées de l'Oiseau bleu; elles tendent à distraire, à récréer, à intéresser et à instruire.

Reliés en volume, les numéros de l'Oiseau bleu, revue de chez nous, devraient trouver place sur les rayons des bibliothèques paroissiales et enfantines.
L'abonnement est d'un dollar (\$1) pour les dix mois de l'année scolaire. Chacun peut obtenir un numéro spécimen en s'adressant au Directeur de l'Oiseau bleu, au numéro 1182 de la rue Saint-Laurent, à Montréal.

Le rôle joué par le sommeil

Par Mr John-L. Rice, M.D., Commissaire de l'Hygiène Publique de la ville de New-York

La plupart des gens ne se rendent pas suffisamment compte de l'importance que présente le sommeil. Peu de personnes comprennent qu'il est possible de vivre plus longtemps sans manger que sans dormir. Les essais de laboratoire montrent que le manque de sommeil tue les animaux plus rapidement que le manque de nourriture. L'étude du corps humain a donné les mêmes résultats.

C'est pourquoi les médecins et les hygiénistes les plus en vue ne cessent de prêcher la nécessité qu'il y a à dormir huit heures par jour et s'efforcent de montrer les raisons pour lesquelles toute personne intelligente doit faire son possible pour suivre cette règle d'hygiène. Chacun de nous sait que, lorsqu'il lui manque quelques heures de sommeil ne serait-ce que pour une nuit, il ne se sent pas parfaitement bien le lendemain. Et cependant, il peut manquer un repas sans se sentir, pour cela, le moins du monde incommodé.

Une personne malade ne peut, généralement, pas dormir; mais dès qu'elle entre en convalescence, elle dort d'un sommeil profond, et pendant de longues heures. C'est toujours un bon signe, car, grâce au sommeil, le corps se repose et, de plus, peut récupérer ses forces et réparer ses pertes. Ce processus de récupération s'appelle le métabolisme: il se poursuit de façon continue dans le corps, et c'est grâce à lui que les tissus usés sont remplacés par des tissus neufs. La majeure partie de ce travail de reconstruction se fait pendant la nuit, lorsque le corps et les organes ne sont pas soumis à une tension aussi active que pendant la veille.

Le repos pendant la journée contribue puissamment à nous maintenir en bonne santé. Tous, nous devrions prendre du repos au cours de la journée et dans la soirée. Quelques minutes de détente, le matin, à l'heure du déjeuner, et pendant l'après-midi et après le

A la T. S. F.

Radio-Canada

"AIDA" DE VERDI

Radio-Canada diffusera, le samedi, de 1 h. 55 p.m. à 5 heures p.m., de la scène du Metropolitan Opera House, par relais de la National Broadcasting Company, "Aida", de Verdi. M. Romain-Octave Pelletier, aux entr'actes, expliquera en français, les diverses scènes de cet opéra.

Gina Cigna, soprano, qui interprètera le rôle d'Aida, était attachée, les années dernières, à la Scala, de Milan. Elle débuta, dans les milieux artistiques, comme pianiste. Au fait, elle obtint les premiers honneurs au Conservatoire de Paris et plus tard, en Italie. Toscanini qui l'entendit un jour chanter, non seulement l'encouragea à étudier l'opéra, mais la recommanda aux directeurs de la Scala. Ce fut le début d'une carrière qui fut particulièrement brillante.

Giovanni Martinelli chantera le rôle de Radames. Martinelli est la grande vedette du Metropolitan. Il a pris la succession de Caruso. Son répertoire comprend pas moins d'une quarantaine d'opéras.

L'oeuvre a été composée à la demande du Khédive et créée au Caire en 1871. L'action se déroule à Memphis et à Thèbes. Anneris, fille d'un Pharaon et Aida, princesse éthiopienne gardée captive par les Egyptiens aiment un jeune et brillant guerrier, Radames. Les plans de celui-ci pour libérer Aida, après un combat qui lui assura la victoire et la capture d'Amonasro, père de la princesse, sont voués à l'insuccès par suite des manœuvres du grand prêtre Ramfis. Le roi veut que Radames épouse Anneris. Celle-ci ayant surpris Radames et Aida dans un entretien, les dénonce. Radames est condamné à être enterré vivant.

Parmi les autres interprètes, on remarque les noms de Bruna Castagna (Amonris), Ezio Pinza (Ramfis) et Carlo Morelli (Amonasro).

M. Ettore Panizza sera au pupitre de chef d'orchestre.

L'HEURE DOMINICALE

L'heure Dominicale diffusée par Radio-Canada viendra, le dimanche, 7, de l'église du Sacré-Coeur d'Ottawa. La chorale composée de douze voix d'hommes, sera dirigée par le Révérend Père Conrad Latour, O.M.I., directeur de l'École de musique de l'Université d'Ottawa. A l'orgue, M. Paul Larose.

"MADEMOISELLE AU PIANO"

Les trois prochains concerts de "Mademoiselle au piano", concerts que transmet Radio-Canada, ceux du 5, du 12 et du 19, ramèneront devant le public radiophile, Mlle Fleurette Beauchamp. Cette jeune artiste, après de solides études en Europe, a obtenu au concert et à la radio de remarquables succès. En présentant Mlle Beauchamp à l'auditoire canadien, Radio-Canada modifie quelque peu le genre de "Mademoiselle au piano". A l'origine, le but de ce radio-concert, c'était de faire connaître des musiciennes, qui, malgré une excellente formation, étaient ignorées du grand public radiophile. La feuille de service portera désormais les noms de vedettes du piano.

On apprécie le programme "Le curé de village"

La Brasserie Dow, 984 rue Notre-Dame, ouest, MONTREAL, P.Q. Messieurs,

ré: Le Curé de Village. Nous avons aujourd'hui, à la radio, une émission qui, grâce à Dieu, s'adresse à la population Canadienne-Française Catholique de notre Province de Québec. Comme Curé de paroisse et ayant charge d'âmes, j'ai souvent critiqué les concerts et programmes qui nous sont radiodiffusés car je réalise l'importance et l'influence énorme de cette propagande de la radio.

Cette influence s'est exercée dans le passé. Je désirerais qu'à l'avenir, elle devienne un des leviers de l'influence Canadienne-Française chez nous.

L'un de nos écrivains et poètes les plus distingués... Monsieur Robert Choquette, a su, avec sa plume facile et ses connaissances approfondies des populations de nos villages et campagnes, dessiner une image parfaite et variée du type Canadien-Français. Voilà le village... ses habitants; tragédie, comédie se mêlent et amusent les auditeurs d'une façon infinie, mais c'est toujours la bonne influence du curé qui domine et dirige ses paroissiens. J'ai suivi ces émissions depuis trois ans et jamais, à ma connaissance, le Curé et le Village ont été nommés, mais les personnages nous semblent réels. Ce Village, c'est le nôtre, nous connaissons ses habitants, leurs espoirs, vie privée, ambitions et désappointements. Nous connaissons le curé et l'influence sympathique qu'il exerce dans la paroisse qui lui est confiée. Nous reconnaissons ses connaissances approfondies de la nature humaine dans la vie réelle et je sais que plus d'une lettre de remerciements a été envoyée en reconnaissance d'une leçon enseignée lors d'un épisode du "Village" et j'ai moi-même demandé à mes paroissiens, en chaire, d'écouter ces programmes pour leur valeur morale et l'intérêt humain qui s'en dégage.

Je connais un curé qui mentionne la question du blasphème. Il demanda à ses paroissiens d'écouter le programme du "Curé de Village" et les pria d'adopter des exclamations inoffensives au lieu de profanes... "Étoile croche" du maire Théberge; "...Funérailles" de Didace Brunet; "...Ciboule de Ciboulet" de Gédéon Toupin, le barbier du Village; et "...Vieux Gibraltar" de ce sempiternel affairé, Brind'amour.

Je me souviens qu'un soir Messieurs Théberge et Bouchard oublièrent leurs aspirations rivales — leurs familles étant dans le trouble. J'approuve l'esprit chrétien de ces émissions. J'aime l'atmosphère de tolérance et l'entente sympathique que ce "Curé de Village" a su inculquer à son troupeau et je tiens à féliciter les commanditaires de ces émissions qui ont su, tout en évitant le vulgaire, amuser et intéresser notre population Canadienne-Française Catholique.

MORT DE L'HONORABLE CHARLES MARCIL

L'honorable Charles Marcil, doyen de la Chambre des communes, est mort à Ottawa, le 29 janvier, après avoir été retenu au lit pendant plusieurs semaines par une maladie de coeur. Il était âgé de 76 ans. Député de Bonaventure sans interruption, depuis 1897, M. Marcil n'avait pu siéger à la présente session et avait prêté serment d'alégeance à Sa Majesté Georges VI de son lit de douleur.

La mort de M. Marcil crée la seule vacance présente aux communes, et réduit conséquemment d'une voix la majorité ministérielle. La représentation par partis s'établit comme suit: libéraux, 177; conservateurs, 40; crédit social, 7; C. C. F., 7; indépendants, 1; reconstruction, 1; U. F. O. — travailliste, 1; vacance, 1. Le nombre total des députés est de 245.

BELLE CARRIERE L'honorable Charles Marcil, est né en 1860. Il a été élu pour la première fois membre du parlement canadien en 1900, et son record est unique dans les annales de la politique à travers le Dominion. Il a toujours représenté la même division électorale, celle de Bonaventure qui lui a accordé un nouveau mandat à chaque élection. Sa carrière est l'une des plus intéressantes. Ecrivain et orateur distingué, il a toujours été l'un des plus brillants libéraux de l'école de sir Wilfrid Laurier dont il était l'ami intime.

Peu de temps après sa première élection comme membre du parlement canadien, l'honorable Charles Marcil a été l'objet d'honneurs convoités dans nos parlements. Dès sa première session, il a été appelé à seconder l'adresse en réponse au discours du trône. Quatre ans plus tard, il était choisi comme orateur suppléant. De 1909 à 1911, alors que son parti n'était pas au pouvoir, il devenait le président de la Chambre des communes. Le dernier ordre-en-conseil passé sous l'administration Laurier qui terminait son règne l'a fait membre du Conseil Privé de Sa Majesté pour le Canada, et il a alors prêté le serment d'usage devant le duc de Connaught, qui était alors gouverneur-général du Dominion.

L'honorable Charles Marcil a toujours été un champion de la colonisation dans l'ouest canadien, une question qu'il ne manqua jamais de ramener devant la Chambre à toute occasion. Il combattit vigoureusement l'établissement de cours de divorce dans les provinces d'Ontario, déclarant que ce système "établissait la polygamie en principe", et il suggéra de préférence le système des séparations de

corps devant les tribunaux réguliers. Il a toujours été en faveur de la politique du bas tarif préconisée par le parti libéral.

Charles Marcil est né à Sainte-Scholastique, le 1er juillet 1860, fils de Charles Marcil, avocat, et de Marie Doherty, de Sligo et Tipperary, Irlande, d'où viennent ses ancêtres. Il appartient à la neuvième génération de la famille Marcil qui arriva au Canada vers 1670. Il a fait ses études dans les écoles rurales et à l'Université d'Ottawa. Dans la suite, il se fit journaliste et débuta au Montreal Herald, où il séjourna dix ans.

Il passa ensuite au Post, aujourd'hui disparu, puis à La Patrie, et successivement au Montreal Star. Ses premières campagnes politiques ne tournèrent pas à son avantage. En 1897, il se présenta dans Gaspé contre le premier ministre conservateur, l'honorable E.-J. Flynn, et fut défait par onze voix au décompte. La même année, il fut candidat dans l'élection provinciale pour la division des Îles de la Madeleine, mais encore cette fois, il subit une défaite. Son adversaire l'emporta par 42 voix. Ce sont les seules défaites qu'il dut subir au cours de sa longue carrière politique. En 1900, il fut élu député de Bonaventure à la Chambre des communes, et depuis lors, le succès lui a toujours souri.

L'honorable Charles Marcil a aussi fait de la politique municipale. Il siégea au conseil municipal de Montréal en 1918, il fut élu membre de la commission chargée d'administrer les affaires civiles avec laquelle il a siégé jusqu'en 1921, alors que ce mode d'administration a été changé. En 1934, il était vice-président du comité national formé pour la célébration du quatrième centenaire de l'arrivée de Jacques-Cartier à Gaspé.

C'est encore l'honorable Charles Marcil qui, en coopération avec l'honorable Rodolphe Lemieux, réussit à amener la fusion des chemins de fer de Gaspé et du Canada-National, problème qui s'agita depuis longtemps devant l'opinion. En 1910, c'est lui qui a représenté le gouvernement canadien aux funérailles du roi Edouard VII à Windsor.

L'honorable Charles Marcil a été créé Chevalier de la Légion d'Honneur par le gouvernement français en 1911. Il était docteur en loi de l'Université d'Ottawa depuis 1908. En 1892, il a épousé Marie-Louise Pearson. De ce mariage sont nées deux filles.

Nous prions la famille d'agréer nos profondes condoléances.

UNE FINANCE DE "THE REGENT KNITTING MILLS"

On offrira une émission de \$525,000 d'obligations. — Deux tranches. — Intérêt à 3% et à 4%. — Modalité de l'émission.

Les maisons L. G. Beaubien & Cie, Limitée et Ernest Savard Limitée vont offrir ces jours-ci sur le marché une importante émission de \$525,000 d'obligations de la Regent Knitting Mills Limited.

Il s'agit ici d'une émission de remboursement et de consolidation. L'émission est divisée en deux tranches, soit \$150,000 portant intérêt à 3 pour cent et remboursables en série de 1938 à 1943 et \$375,000 portant intérêt à 4 pour cent et dûs le 1er mars 1952.

Les obligations, pour ce qui est de la garantie, portent une première hypothèque dans le cas des 3% et de 4%. L'Acte de Fiducie stipule que la première hypothèque comporte toutes les propriétés appartenant à la compagnie, aussi bien présentes que futures. Dans ces propriétés sont compris les immeubles, les pouvoirs d'eau et les usines. En tout cas l'actif immobilisé, compte tenu de la réserve pour la dépréciation, compte tenu aussi d'une somme de \$12,000 représentant la valeur des propriétés inutilisées, est de \$831,712. A cette somme il faut ajouter les disponibilités nettes au total de \$875,711 ce qui

rapprocher de l'émission de \$525,000 qu'on offre présentement. Les fonds provenant de cette émission serviront à rembourser, le 1er mars prochain, une émission de \$352,600 d'obligations à 6 1/2%. Ces obligations devenaient dues normalement en 1942 mais on avait le droit de les rembourser à prime avant l'échéance. On payera donc 105 pour cent titres. Le reste de l'émission sera utilisée à réduire d'un peu près \$130,000 les emprunts bancaires.

Les obligations 4% comporteront, à partir du 1er mars 1944, un fonds d'amortissement annuel fonctionnant à un taux qui, légèrement supérieur à 5% de la valeur au pair globale des obligations à échéance de 15 ans, atteindra près de 7% en 1951. On calcule qu'en 1952, grâce au remboursement en série des obligations 3% et au fonds d'amortissement susdit, 64% environ de l'émission de \$525,000 aura été retiré.

Au cours des dernières années la Regent Knitting Mills a fait des progrès fort intéressants. En 1932, par exemple, le solde disponible pour les intérêts obligataires se traduisait par une perte de \$32,952; l'année suivante on arrivait avec un montant de \$8,887; en 1934 ce solde était de \$63,861; de \$35,752 en 1935 et de \$110,780 pour les onze premiers mois de 1936.

Les intérêts annuels sur la nouvelle émission s'élèvent au maximum à \$19,500. Dans le calcul des soldes disponibles pour les intérêts sur la dette obligataire, il n'a pas été tenu compte de la diminution des intérêts sur emprunts bancaires qu'entraînera le changement opéré dans la structure financière de la Compagnie. La compagnie The Regent Knitting Mills Limited fut constituée en 1928 en vertu des lois de la province de Québec, dans le but d'acquiescer une société transigant affaires depuis 1913. Elle se livre à la fabrication de lainages, d'étoffes et de tricots qui trouvent marché auprès des grossistes et des détaillants du pays. La Regent Knitting possède à Saint-Jérôme, P. Q., (environ 35 milles au nord de Montréal) des usines de filature, tricotage et teinturerie, qu'alimente de pouvoir à bon marché un aménagement hydroélectrique appartenant à la Société. Au 31 décembre 1936, le nombre des employés s'élevait à près de 700.

(Signé) Charles PILON, Prêtre, curé de Saint-Vital, MONTREAL-NORD. fait un grand total de \$1,707,423 à

Chronique judiciaire

Dans le rapport adressé au bureau des statistiques provinciales, nous relevons ce qui suit: —

COUR SUPERIEURE Il a été émis durant le cours de la dernière année, 204 brefs, 48 exécutions, 29 saisies arrêts, 14 warrants. 53 jugements ont été rendus par les juges qui ont présidé durant l'année, tant dans les causes prises avant 1936 que durant l'année. Dans les causes non contestées, 31 jugements ont été rendus par la cour et 54 par le protonotaire. 27 jugements ont été rendus sur saisies arrêts, exécutions, rapport de distribution, etc.

26 tutelles, 9 curatelles et interdictions et 30 autorisations ont été homologuées par le protonotaire, le même a accordé 38 vérifications de testaments et 84 autres procédures ont été soumises au tribunal durant l'année.

GREFFE DE LA COURONNE 14 accusés ont fait option pour des procès expéditifs dont 5 ont été acquittés, 2 condamnés à la prison, 3 condamnés à l'amende et 4 condamnés aux frais.

GREFFE DE LA PAIX Nombre de plaintes reçues, 221; nombre de mandats d'exécutions, 134; nombre d'enquêtes préliminaires et renvois aux Assises, 11; nombre de procès sommaires 55; condamnés à la prison, 28; condamnés à l'amende, 17; causes renvoyées, 5; nombre de sommations, 125, prises en vertu du Code Criminel, de la loi des liqueurs, des autres lois fédérales, provinciales et des règlements municipaux; 107 accusés ont été condamnés à l'amende et aux frais et ont payé \$2,941.55; 28 accusés ont été emprisonnés sur défaut de paiement de l'amende ou des frais.

COUR DE MAGISTRAT Nombre de brefs émis, 235; nombre d'exécutions et de saisies arrêts, 79; nombre de jugements rendus dans les causes contestées, 8; dans les causes non contestées par le greffier, 91.

L'honorable Juge Duranleau a rendu deux décisions importantes dans les causes entendues au dernier terme.

LACOMBE vs SAINT-BENOIT Mtre Liguori Lacombe, avocat de Sainte-Scholastique, réclama de la municipalité de la paroisse de Saint-Benoit, une somme de \$391.40 pour services professionnels rendus à cette dernière, au sujet de certaines plaintes contre la Gatineau Power Company comme étant aux droits et obligations de la Laurier Hydro Electric Company.

A la suite de la requête présentée par le demandeur, la Commission des Services publics entendit la cause le 18 décembre 1934 et rendit une ordonnance enjoignant à la compagnie de prolonger sa ligne, suivant les conclusions de la requête. Le 21 décembre 1934, le demandeur rendit compte de son mandat à la défenderesse, en lui adressant son mémoire de frais, lequel a été payé le 22 février 1935; Le 29 mars de la même année, la compagnie n'ayant pas encore commencé la construction de son réseau et la corporation ne faisant aucune démarche, un groupe de citoyens intéressés consultèrent le demandeur et le chargèrent de mettre la municipalité en demeure de faire respecter les droits reconnus.

Le demandeur écrit à la Commission qui siège à ce sujet le 14 mai 1935; A cette séance, le maire de la municipalité comparut et déclara aux Commissaires que la défenderesse ne voulait pas être en cause, la Commission rendit une ordonnance le 4 juin, faisant voir que nonobstant la déclaration du maire, on procédait quand même à soumettre les griefs des intéressés par la bouche du demandeur et comme conclusion, il a été ordonné à la Gatineau Power de se soumettre aux ordonnances, sous quinze jours.

La cour en est venue à la conclusion que le mandat du demandeur avait cessé avec le paiement de son compte le 22 février 1935 et que si une ordonnance a été rendue depuis, c'était à la demande de certains intéressés et non pas de la corporation. En conséquence l'action du demandeur a été renvoyée avec dépens.

Re: LAHAIE vs DUMOULIN Le demandeur réclame du défendeur \$1500.00 de dommages à la suite des faits suivants: Le 29 avril 1929, le défendeur vendit au demandeur pour \$6,000.00, un emplacement du village de Saint-Eustache, avec boulangerie et accessoires, à la condition que le défendeur s'engage à ne plus tenir boulangerie, ni dans Saint-Eustache, ni dans un certain rayon déterminé.

Le 11 novembre 1932, le demandeur, à son tour, vendit par acte pur et simple, la même boulangerie, à un nommé Deschamps et depuis, le demandeur a cessé de faire le commerce de boulanger. Depuis cette dernière date, le défendeur Dumoulin a organisé un nouveau commerce à Saint-Eustache.

Le 13 novembre 1933, Deschamps vendit à son tour, le même emplacement à un nommé Leroux qui l'a exploité jusqu'à l'automne 1935 et le 3 décembre 1935, le demandeur actuel Lahale redevenait propriétaire du même emplacement qu'il avait primitivement acheté.

Il s'agissait de savoir si la clause en vertu de laquelle le défendeur s'est obligé à ne pas se rétablir dans un commerce similaire a cessé d'avoir son effet lorsque le demandeur a vendu à Deschamps ou si par le rachat de cette boulangerie le 3 décembre 1935, le demandeur a pu faire revivre la dite obligation. De l'avis du tribunal, l'obligation du défendeur s'est trouvée éteinte par la vente à Deschamps et à compter de ce jour, le défendeur était en droit d'organiser son commerce.

D'ailleurs, le demandeur, à l'enquête n'a pas établi de dommages à la satisfaction du Tribunal. Pour ces raisons, la cour a maintenu la défense et renvoyé l'action avec dépens.

CAUSES CIVILES Monsieur le Juge J.-A. Métyer, magistrat de district, préside actuellement un terme de causes civiles. On a entendu la cause de Dion vs Sainte-Thérèse, dans laquelle le demandeur demande l'annulation d'une résolution adoptée par la Corporation défenderesse, homologuant le rôle d'évaluation. Le demandeur prétend qu'on a inséré des noms qui ne devaient pas être inscrits et que l'on a omis d'y inscrire plusieurs noms. La cour procède. (à suivre)

Assemblée régionale du district 12 Des délégués des Chambres de Commerce de Sainte-Thérèse, Terrebonne, Sainte-Agathe, Lachute, Rigaud, Mont-Laurier se réunissent à Saint-Jérôme le 8 juin, en même temps que se tient une réunion spéciale de la Fédération des Chambres de Commerce, sous la présidence de M. Marois. M. Valmore Gratton fit une causerie des plus intéressantes à un lunch réunissant tous les délégués, à l'hôtel Lapointe.

Voyage à l'Annonciation Le 5 juillet, des délégués de la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme, comprenant M. E. Bertie, maire, M. J.-W. Cyr, président et MM. Georges Hamel et J.-H. Desjardins, se rendirent à l'Annonciation assister à la fondation d'une Chambre de Commerce à ce dernier endroit. Les délégués furent aimablement reçus par le Docteur Côme Cartier et M. Damase Lauzon. La région du Nord profitera certainement de la fondation de cette Chambre.

Chambre de Commerce, section Junior Une trentaine de membres acceptent de faire partie de la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme, dans la section Junior. La section Junior de Saint-Jérôme fut dignement représentée au Congrès général tenu à Saint-Jean en septembre dernier.

Exposition Industrielle Le projet d'une Exposition Commerciale et Industrielle fut étudié avec soin et remis à plus tard. Congrès régional à Lachute En septembre dernier, MM. J.-W. Cyr et P.-A. Castonguay assistèrent au Congrès régional des Chambres de Commerce du district, tenu à Lachute.

Congrès de la Fédération à Saint-Jean MM. J.-W. Cyr et P.-A. Castonguay furent les délégués à la réunion de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province. Des questions de grande importance furent traitées et des résolutions furent passées dans l'intérêt général.

Paniers de Noël La Chambre de Commerce a pu encore cette année organiser une rafle de dinde et la vente de plaquettes contre le blasphème dont les profits ont servi à subventionner l'oeuvre des Paniers de Noël. Plus d'une centaine de familles en ont profité.

L'assemblée générale et l'élection de la Chambre de Commerce auront lieu jeudi, 11 février, à l'hôtel de Ville, à 8.30 heures du soir. Nous invitons tous les membres à assister à cette assemblée.

P.-A. CASTONGUAY, secrétaire.

Fédération des Chambres de Commerce MM. J.-W. Cyr et P.-A. Castonguay furent délégués le 21 octobre 1935, pour assister à Québec à une réunion générale des Chambres de Commerce de la province. Depuis cette date la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme fait partie de la Fédération des Chambres de Commerce et M. J.-W. Cyr en est le directeur pour le district 12, comprenant les Chambres de Commerce de la région.

Commission industrielle La Chambre de Commerce recommande l'établissement d'une telle Commission à Saint-Jérôme, à l'instar des autres villes et reçoit une réponse favorable de la part du Conseil de Ville.

Ligue des Propriétaires Le 21 avril, la Chambre de Commerce prend l'initiative d'organiser le mouvement pour fonder une Ligue des Propriétaires à Saint-Jérôme. MM. Emery Sauvé et Anthime Desjardins, de la Ligue de Montréal, acceptèrent de venir rencontrer les propriétaires de Saint-Jérôme pour leur expliquer les avantages d'une telle Ligue. Saint-Jérôme a maintenant une Ligue des Propriétaires qui rend déjà de grands services, sous la présidence de M. Auguste Lorrain.

Egoûts A la suite des requêtes des propriétaires sur l'avenue du Palais, à l'est du boulevard Melançon, des estimés seront préparés pour la construction de l'égoût sur cette rue.

Assemblée de propriétaires Pour faire suite à une requête signée par certains propriétaires de la rue Saint-Georges, entre les avenues du Palais et Godmer, qui se plaignent de subir des dommages causés par le roulement de l'égoût dans leurs caves et demandent la reconstruction de cet égoût, une assemblée des intéressés sera tenue en l'hôtel de ville, le 17 février prochain, afin de décider de cette question.

A la Chambre de Commerce S.-Jérôme Le rapport des activités de la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme pour l'année 1936.

Par Paul-A. CASTONGUAY, secrétaire

La Chambre de Commerce de Saint-Jérôme, fondée le 14 juillet 1898, a connu des périodes de grandes activités et de léthargie. Cependant depuis 1930, date de sa dernière réorganisation, ses bienfaits se sont fait sentir dans plus d'un domaine.

Grâce au travail et au dévouement de ses officiers et de ses membres, sous la présidence de M. J.-W. Cyr, l'année 1936 trouve la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme en périodes actives et escompte faire davantage dans l'intérêt général du commerce de Saint-Jérôme, du Comté et de la Province.

Il m'est agréable de vous soumettre un bref rapport de quelques-unes de nos activités de l'année 1936: —

Assemblée de propriétaires Pour faire suite à une requête signée par certains propriétaires de la rue Saint-Georges, entre les avenues du Palais et Godmer, qui se plaignent de subir des dommages causés par le roulement de l'égoût dans leurs caves et demandent la reconstruction de cet égoût, une assemblée des intéressés sera tenue en l'hôtel de ville, le 17 février prochain, afin de décider de cette question.

A la Chambre de Commerce S.-Jérôme Le rapport des activités de la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme pour l'année 1936.

Par Paul-A. CASTONGUAY, secrétaire

La Chambre de Commerce de Saint-Jérôme, fondée le 14 juillet 1898, a connu des périodes de grandes activités et de léthargie. Cependant depuis 1930, date de sa dernière réorganisation, ses bienfaits se sont fait sentir dans plus d'un domaine.

Grâce au travail et au dévouement de ses officiers et de ses membres, sous la présidence de M. J.-W. Cyr, l'année 1936 trouve la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme en périodes actives et escompte faire davantage dans l'intérêt général du commerce de Saint-Jérôme, du Comté et de la Province.

Il m'est agréable de vous soumettre un bref rapport de quelques-unes de nos activités de l'année 1936: —

Fédération des Chambres de Commerce MM. J.-W. Cyr et P.-A. Castonguay furent délégués le 21 octobre 1935, pour assister à Québec à une réunion générale des Chambres de Commerce de la province. Depuis cette date la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme fait partie de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province. Des questions de grande importance furent traitées et des résolutions furent passées dans l'intérêt général.

Paniers de Noël La Chambre de Commerce a pu encore cette année organiser une rafle de dinde et la vente de plaquettes contre le blasphème dont les profits ont servi à subventionner l'oeuvre des Paniers de Noël. Plus d'une centaine de familles en ont profité.

L'assemblée générale et l'élection de la Chambre de Commerce auront lieu jeudi, 11 février, à l'hôtel de Ville, à 8.30 heures du soir. Nous invitons tous les membres à assister à cette assemblée.

P.-A. CASTONGUAY, secrétaire.

Fédération des Chambres de Commerce MM. J.-W. Cyr et P.-A. Castonguay furent délégués le 21 octobre 1935, pour assister à Québec à une réunion générale des Chambres de Commerce de la Province. Des questions de grande importance furent traitées et des résolutions furent passées dans l'intérêt général.

Paniers de Noël La Chambre de Commerce a pu encore cette année organiser une rafle de dinde et la vente de plaquettes contre le blasphème dont les profits ont servi à subventionner l'oeuvre des Paniers de Noël. Plus d'une centaine de familles en ont profité.

L'assemblée générale et l'élection de la Chambre de Commerce auront lieu jeudi, 11 février, à l'hôtel de Ville, à 8.30 heures du soir. Nous invitons tous les membres à assister à cette assemblée.

P.-A. CASTONGUAY, secrétaire.

Assemblée de propriétaires Pour faire suite à une requête signée par certains propriétaires de la rue Saint-Georges, entre les avenues du Palais et Godmer, qui se plaignent de subir des dommages causés par le roulement de l'égoût dans leurs caves et demandent la reconstruction de cet égoût, une assemblée des intéressés sera tenue en l'hôtel de ville, le 17 février prochain, afin de décider de cette question.

A la Chambre de Commerce S.-Jérôme Le rapport des activités de la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme pour l'année 1936.

Par Paul-A. CASTONGUAY, secrétaire

La Chambre de Commerce de Saint-Jérôme, fondée le 14 juillet 1898, a connu des périodes de grandes activités et de léthargie. Cependant depuis 1930, date de sa dernière réorganisation, ses bienfaits se sont fait sentir dans plus d'un domaine.

Grâce au travail et au dévouement de ses officiers et de ses membres, sous la présidence de M. J.-W. Cyr, l'année 1936 trouve la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme en périodes actives et escompte faire davantage dans l'intérêt général du commerce de Saint-Jérôme, du Comté et de la Province.

Il m'est agréable de vous soumettre un bref rapport de quelques-unes de nos activités de l'année 1936: —

Fédération des Chambres de Commerce MM. J.-W. Cyr et P.-A. Castonguay furent délégués le 21 octobre 1935, pour assister à Québec à une réunion générale des Chambres de Commerce de la province. Depuis cette date la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme fait partie de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province. Des questions de grande importance furent traitées et des résolutions furent passées dans l'intérêt général.

Paniers de Noël La Chambre de Commerce a pu encore cette année organiser une rafle de dinde et la vente de plaquettes contre le blasphème dont les profits ont servi à subventionner l'oeuvre des Paniers de Noël. Plus d'une centaine de familles en ont profité.

L'assemblée générale et l'élection de la Chambre de Commerce auront lieu jeudi, 11 février, à l'hôtel de Ville, à 8.30 heures du soir. Nous invitons tous les membres à assister à cette assemblée.

P.-A. CASTONGUAY, secrétaire.

Fédération des Chambres de Commerce MM. J.-W. Cyr et P.-A. Castonguay furent délégués le 21 octobre 1935, pour assister à Québec à une réunion générale des Chambres de Commerce de la province. Depuis cette date la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme fait partie de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province. Des questions de grande importance furent traitées et des résolutions furent passées dans l'intérêt général.

Paniers de Noël La Chambre de Commerce a pu encore cette année organiser une rafle de dinde et la vente de plaquettes contre le blasphème dont les profits ont servi à subventionner l'oeuvre des Paniers de Noël. Plus d'une centaine de familles en ont profité.

L'assemblée générale et l'élection de la Chambre de Commerce auront lieu jeudi, 11 février, à l'hôtel de Ville, à 8.30 heures du soir. Nous invitons tous les membres à assister à cette assemblée.

P.-A. CASTONGUAY, secrétaire.

Fédération des Chambres de Commerce MM. J.-W. Cyr et P.-A. Castonguay furent délégués le 21 octobre 1935, pour assister à Québec à une réunion générale des Chambres de Commerce de la province. Depuis cette date la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme fait partie de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province. Des questions de grande importance furent traitées et des résolutions furent passées dans l'intérêt général.

Paniers de Noël La Chambre de Commerce a pu encore cette année organiser une rafle de dinde et la vente de plaquettes contre le blasphème dont les profits ont servi à subventionner l'oeuvre des Paniers de Noël. Plus d'une centaine de familles en ont profité.

L'assemblée générale et l'élection de la Chambre de Commerce auront lieu jeudi, 11 février, à l'hôtel de Ville, à 8.30 heures du soir. Nous invitons tous les membres à assister à cette assemblée.

P.-A. CASTONGUAY, secrétaire.

Fédération des Chambres de Commerce MM. J.-W. Cyr et P.-A. Castonguay furent délégués le 21 octobre 1935, pour assister à Québec à une réunion générale des Chambres de Commerce de la province. Depuis cette date la Chambre de Commerce de Saint-Jérôme fait partie de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province. Des questions de grande importance furent traitées et des résolutions furent passées dans l'intérêt général.

Paniers de Noël La Chambre de Commerce a pu encore cette année organiser une rafle de dinde et la vente de plaquettes contre le blasphème dont les profits ont servi à subventionner l'oeuvre des Paniers de Noël. Plus d'une centaine de familles en ont profité.

L'assemblée générale et l'élection de la Chambre de Commerce auront lieu jeudi, 11 février, à l'hôtel de Ville, à 8.30 heures du soir. Nous invitons tous les membres à assister à cette assemblée.

P.-A. CASTONGUAY, secrétaire.

OSCAR LANDRY, Pharmacien

TEINTURES A CHEVEUX

Table listing hair dyes with prices: Canadienne 50c, Shadeine 35c et 89c, Harlene 50c, Brownatone 50c et 1.50, Ixol 1.19, Damschinsky 65c et 1.25, Komol 1.25, Dosol 99c et 1.39, 7 Sutherland Sisters 1.00, Colorine de Scheffer 1.25, Mary T. Goldman 1.65, L'Oreal 3-75.

PHARMACIE

OSCAR LANDRY

La mieux assortie du district
339, rue Saint-Georges Saint-Jérôme
VOISIN DU MARCHÉ
Service de 2 messagers jusqu'à 10 h. p.m.
Tél. 461 et 490
NOUS PRENONS LES COMMANDES POUR BOUQUETS DE NOCES, ETC.

Nouvelles de Saint-Jérôme

Bénédictin des cierges

Dimanche, jour de solennité de la Chandeleur, les cierges seront bénis à toutes les messes. On pourra s'en procurer aux portes de l'église.

Les Cendres

Mercredi prochain, jour des cendres, il y aura cérémonies annuelles, à la messe, le matin. Le soir, on distribuera également les Cendres.

Parade des sports

Dimanche soir, après souper défiler la grande parade des sports, dans les rues de notre ville. Elle partira de la cour de l'hôtel Lapointe, rue Saint-Georges et montera cette dernière rue jusqu'au bout de la ville puis elle redescendra sur la rivière alors que tous porteront un flambeau allumé. La promenade prendra fin au palais de glace alors qu'on en fera l'assaut. Puis il y aura feu d'artifice et feu de bengale et tout le monde est invité à se rendre aux alentours du Palais pour l'admirer.

A 8.30 heures, une partie de goudret sera disputée à l'arena entre le Saint-Jérôme et le Sault, dans une joute régulière de la Ligue Provinciale.

La salle Lapointe sera toujours ouverte pour la commodité des excursionnistes.

Le lundi

Lundi soir, à 7.30 heures, un dîner-causerie sera servi à l'hôtel Lapointe. Les billets sont en vente à la Pharmacie Landry, au prix de 1.00 et le nombre en est limité. Que ceux qui désirent y assister se hâtent de se les procurer. Ce dîner sera suivi d'un bal.

Le mardi

Mardi soir, à 7 heures, une grande parade du Mardi-Gras défilera par les rues de la ville. Elle partira devant la salle de pool Ernest Rochon, en face du parc Labelle. Toutes les personnes qui aimeraient en faire partie, en costumes, sont invitées à se rendre à ce dernier endroit, à 7 heures précises. Il y aura des prix pour les costumes.



M. ARMAND LEBRUN
secrétaire de
"La Galette Jérômiennne Enrg."

vités à se rendre à ce dernier endroit, à 7 heures précises. Il y aura des prix pour les costumes.

Puis cette parade sera suivie d'une mascarade à la patinoire paroissiale ou à l'arena. Suivez les annonces de mardi.

Patinage de fantasia

A 7.30 heures, à l'arena, les membres du Winter Club viendront donner une exhibition de patinage de fantasia. Puis il y aura une partie de hockey qui réservera probablement aux amateurs, de grandes surprises. Ne manquez pas de suivre les annonces qui seront distribuées mardi.

Puis les fêtes se clôtureront par un bal qui sera tenu à l'hôtel Lapointe.

GRATIS! BROCHURE SUR LE HOCKEY

Merveilleux traité écrit par T. P. (Tommie) Gorman, intitulé "Comment Devenir une Etoile du Hockey" — abondamment illustré et rempli de renseignements intéressants sur la manière de jouer.
PLUSIEURS PHOTOGRAPHIES AUTOGRAPHIÉES DES PLUS CÉLÈBRES JOUEURS
"Les Canadiens" en groupe
Les Montréal "Maroons" en groupe
ou photographies individuelles de
Howie Morena Paul Haynes
Johnny Gagnon Frank Houliher
Will Cuda Marty Burke
George Mantha Art Lester
Baldy Northcott Marty Barry
Dave Trotter Pete Kelly
Hase Billson Dave Kerr
Earl Robinson Roy Winters
Bob Gracey "Ace" Bailey
Gus Marler Alon Levitsky
Faites votre choix et enlevez l'étiquette qui entoure une boîte de sirop de blé d'inde (Maïs) "CROWN BRAND" ou "LILY WHITE" — inscrivez votre nom et votre adresse bien lisiblement au verso ainsi que les mots "Brochure sur le Hockey" ou le nom du joueur dont vous aurez choisi la photo (Une brochure ou une photo par étiquette). Adressez-le ou les étiquettes à l'adresse ci-dessous.

SIROP DE BLÉ D'INDE (MAÏS) EDWARDSBURG CROWN BRAND
Célèbre aliment producteur d'énergie
Un produit de The CANADA STARCH COMPANY Limited C.P. 388, MONTREAL MFS

Décès de Mme Louis Vaillancourt

Le lundi, 1er février, est décédée à Montréal, à l'âge de 78 ans, Madame Veuve Louis Vaillancourt, née Malvina Desrosiers, autrefois de Saint-Jérôme.

Mme Vaillancourt était la soeur de Madame Octave Rose, de Saint-Jérôme. Elle laisse également un frère, M. Adolphe Desrosiers et deux fils, Edouard et Albert Vaillancourt, deux belles-filles, Mme Edouard (Léa Desrosiers) et Mme Albert Vaillancourt (Blanche Labadie) deux petits-enfants, Robert et Micheline Vaillancourt.

Les funérailles ont eu lieu en l'église Saint-Viateur d'Outremont, jeudi matin, et la dépouille mortelle fut transportée à Saint-Jérôme, lieu de l'inhumation. On remarquait : les enfants de la défunte, MM. et Mmes Edouard et Albert Vaillancourt, Mme Auger et sa fille, MM. Louis Labelle, Aldéric Morand, Armand Morand, M. et Mme Henri Tessier, M. Giard, de Montréal et un grand nombre d'amis de Saint-Jérôme.

Décès de Mme Ferdinand Rhéaume

Mardi dernier, est décédée à Saint-Jérôme, à l'âge de 79 ans, Mme Ferdinand Rhéaume, née Elizabeth Goodman.

Les funérailles ont eu lieu ce matin en l'église Saint-Jérôme, à 10 heures.

Décès de Mlle Jeanne Beaulieu

Jeudi, est décédée à Saint-Jérôme, Mlle Jeanne Beaulieu, fille de M. et Mme Emile Beaulieu. Elle était âgée de 27 ans.

Les funérailles auront lieu demain matin, samedi, à 9 heures, en l'église Saint-Jérôme.

Nous prions ces familles éprouvées d'agréer nos sincères condoléances.

Nouveau chef de gare

Il nous fait plaisir d'annoncer la nomination de M. E. Lapointe, de Buckingham Junction, comme nouveau chef de gare au Pacifique Canadien, à Saint-Jérôme, en remplacement de M. C.-J. Arcand, qui a pris sa retraite dernièrement.

M. Lapointe qui entrera en fonctions ici la semaine prochaine, est entré au service de la compagnie en 1898, comme télégraphiste à Buckingham Junction. Il fut ensuite successivement télégraphiste à Saint-Martin Junction, et chef de gare à Bordeaux, Trois-Rivières, Pakenham, Ont., et Buckingham Junction. Il a donc 39 ans de service.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi nous.

COIN DES PROFESSIONNELS

AVOCAT

LEGAULT & LEGAULT

L. L. Legault, C. R. Guy Legault, B.A., L.L.B.
Sequestre officiel du District de Terrebonne
AVOCATS et PROCUREURS
Téléphone 60 — Boîte Postale 93
LACHUTE

Paul Larose L.L.B.

AVOCAT
128 rue Blainville
SAINTE-THERESE
Téléphone 50

MEDICIN

HEURES DE CONSULTATION :
1 à 4 heures l'après-midi 7 à 9 heures le soir
Le dimanche excepté

Dr Rosaire Lapointe

EXAMENS AUX RAYONS X
Bureau : 441 rue Saint-Georges
Tél. 215 SAINT-JEROME

Naissance

M. et Mme Roméo Beauchamp, de Saint-Jérôme, ont l'honneur de faire part de la naissance d'un garçon, né le 30 janvier, baptisé Joseph-Gilles-Pierre. Parrain, M. Armand Beauchamp, de Saint-Jérôme, et marraine, Mlle Alice Bastien, de Saint-Jovite.

PETITES ANNONCES

Maison à louer, à vendre, meubles usagés, demande d'emploi, objets perdus, etc., etc.

NOUVEAU TARIF
2 sous le mot, minimum 40c, ou 3 insertions pour \$1.00.

"HOMMES ambitieux et qui désirent une position stable et bien rémunérée trouveront l'occasion qu'ils recherchent en faisant application immédiatement. Profits de \$25.00 à \$35.00 par semaine en commençant. Travail facile — Ecrivez à la Compagnie J. R. WATKINS, 2177 Masson, Montréal, Qué. C — 215 — 15-22-29-5.

PROPRIETE A VENDRE
S'adresser au no 452 rue Saint-Jerome 22-29-5.

C.-A. LORRAIN & FILS

ASSURANCES GENERALES

Vendeurs autorisés des Autos

Buick - Pontiac - Chevrolet - Oldsmobile

Bureau existant depuis 34 ans
Tél. No 58 — Saint-Jérôme

Le 11 février 1937

OUVERTURE

les vanités enrg.

356 rue Labelle

Saint-Jérôme, P. Qué.

Bas, chapeaux pour dames

Nouvelle émission

\$525,000

d'obligations 1ère hypothèque

THE REGENT KNITTING MILLS LIMITED

\$150,000 à 3% échéant en série les 1ers mars 1938-43

\$375,000 à 4%, à fonds d'amortissement, échéant le 1er mars 1952

Placement légal pour les compagnies d'assurance en vertu de la Loi fédérale 22-23 Geo. V, chap. 46, 1932.

Prix des obligations 4% échéant en 1952: 98.50, pour rapporter plus de 4 1/8%

Nous fournirons sur demande une copie de la circulaire descriptive.

ERNEST SAVARD LIMITEE

Tél., Ha. 5243
Chambre 510, Edifice Aldra! MONTREAL
Tél. J-6456
105, Côte de la Mont... QUÉBEC